



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Président de l'Union Syndicale  
d'Aménagement hydraulique du Nord  
5, rue du Bas  
CS 70007

Radinghem-en-Weppes  
59481 HAUBOURDIN cedex

RECOMMANDE AVEC AR

n° 1384/PE

Lille, le 27 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 01 juillet 2013, vous avez déposé une demande d'intérêt général avec autorisation au titre du code de l'environnement pour le plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel sur les communes de Bailleul, Berthen, Boeschepe, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck, dossier enregistré sous le n° 59-2013-00118.

**Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2017 relatif à cette demande.**

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 13 de l'arrêté préfectoral).

Céline WOLICKI, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.18 – mail : celine.wolicki@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres  
BCC (droit de pêche)

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

n° 1385/PE

Madame, Monsieur le Maire de la commune de  
(cf liste des destinataires)

Lille, le 27 SEP. 2017

Madame, Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord a déposé une demande d'intérêt général avec autorisation au titre du code de l'environnement pour l'élaboration du plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel, en date du 01 juillet 2013.

Vous trouverez, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, **copie de l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2017.**

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Céline WOLICKI, en charge de l'instruction de ce dossier enregistré sous le n° 59-2013-00118, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03.28.03.84.18 – mail : celine.wolicki@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau,



Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le chef de la Délégation territoriale des Flandres

## **LISTE DES COMMUNES**

DIG avec AUTORISATION 59-2013-00118 – Plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel

Monsieur le Maire de la commune de Bailleul	Mairie de Bailleul Place du Général-de-Gaulle BP 09 59270 BAILLEUL
Madame le Maire de la commune de Berthen	Mairie de Berthen 138 Grand Rue 59270 BERTHEN
Monsieur le Maire de la commune de Boeschepe	Mairie de Boeschepe 97 Rue de la Mairie 59299 BOESCHEPE
Monsieur le Maire de la commune de Nieppe	Mairie de Nieppe 249 Place du Général de Gaulle 59850 NIEPPE
Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jans-Cappel	Mairie de Saint-Jans-Cappel Chemin Haut 59270 SAINT-JANS-CAPPEL
Monsieur le Maire de la commune de Steenwerck	Mairie de Steenwerck 27 Grand place 59181 STEENWERCK



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service eau environnement  
Unité police de l'eau

**Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L. 214-3  
du code de l'environnement et déclarant d'intérêt général  
le plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 par lequel la région issue du regroupement des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie est dénommée « Hauts-de-France » ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie pour la période de 2016-2021 et arrêtant le programme pluriannuel de mesures, abrogeant l'arrêté du 20 novembre 2009 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté inter-préfectoral du 06 août 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Olivier JACOB, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le dossier de demande d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement et de déclaration d'intérêt général reçu le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et les différents compléments apportés, présenté par l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) afin de réaliser le plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel ;

Vu la complétude et la régularité du dossier en date du 25 février 2016 ;

Vu les avis émis lors de la conférence administrative ;

Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 26 septembre au 26 octobre 2016 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur du 29 novembre 2016 ;

.../...

Vu le rapport du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord en date du 29 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Nord lors de la séance du 18 juillet 2017 ;

Vu le porter à connaissance au pétitionnaire du 19 juillet 2017 du projet d'arrêté statuant sur sa demande et lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations par écrit, directement ou par mandataire ;

Vu l'absence d'avis du pétitionnaire en retour ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et du Secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'autorisation

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN), ci-après dénommée « pétitionnaire », dont le siège est situé 5 rue du Bas – CS 70007 – Radinghem-en-Weppes – 59481 HAUBOURDIN cedex, est autorisée au titre de la Loi sur l'Eau, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté et du dossier Loi sur l'Eau – version février 2016, à réaliser le plan de gestion écologique de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel sur les communes de Bailleul, Berthen, Boeschepe, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck.

Les rubriques de la nomenclature définie à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	Autorisation
3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) ; 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D).	Déclaration
3.2.1.0.	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m <sup>3</sup> (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m <sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m <sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).	Déclaration

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	Autorisation
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).	Déclaration

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général.

Aucune participation financière n'est demandée aux personnes qui ont rendu les travaux nécessaires.

## Article 2 - Description du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique pluriannuel de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel sur les communes de Bailleul, Berthen, Boeschepe, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck.

Les cours d'eau (d'un linéaire total de 47,5 km) faisant objet de ce plan sont :

- la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
- la Becque des Pauvres
- la Becque de Ravensberg
- la Becque de Kirlém
- la Style Becque
- la Becque du Mont des Cats
- le Ruisseau du Mont de Boeschepe
- le Basile Becque
- la Becque de la Rabette
- la Becque du Mont Noir
- la Becque de la Sapinière
- le Ruisseau des 7 Mesures
- la Rose Becque

Les travaux autorisés sont :

- le désenvasement
- le retalutage de berges
- la protection de berges
- la plantation de ripisylve
- les protections rapprochées des cours d'eau
- le reméandrage
- la restauration de zones humides
- l'aménagement de frayères
- le retrait de déchets
- l'amélioration de la végétation
- l'aménagement d'un seuil sur la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
- l'entretien mécanique (faucardage)
- l'entretien manuel

## Article 3 - Prescriptions

L'annexe 1 présente les fiches actions avec leur localisation (commune, cours d'eau, parcelles cadastrales) et l'année de réalisation.

### *3.1 - Désenvasement*

Le désenvasement est réalisé sur la partie amont de la Basile Becque sur un linéaire de 1 180 m pour un volume de 500 m<sup>3</sup>.

Le désenvasement est réalisé à partir des bords de berges, avec une pelle mécanique munie d'un godet adapté.

#### Suivi de la qualité de l'eau pendant les opérations de curage

Le pétitionnaire suit, par des mesures en continu en amont et à l'aval hydraulique immédiat du cours d'eau :

- la température,
- la turbidité et/ou matières en suspension (MES),
- l'oxygène dissous.

Les résultats de ce suivi sont consignés dans le journal de chantier.

Les cadences de curage sont à adapter pour ne pas dépasser les valeurs minimales de l'arrêté du 30 mai 2008 pour un cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole.

Les mesures suivantes sont mises en place :

- dans le cas où la mesure de l'oxygène dissous est comprise entre 3 mg/l et 4 mg/l pendant plus d'une heure, le chantier est arrêté,
- dans le cas où la mesure de l'oxygène dissous est inférieure à 3 mg/l, le chantier est arrêté immédiatement

Le curage ne peut pas reprendre tant que la mesure de l'oxygène dissous n'est pas revenue au-dessus de 4 mg/l.

#### Devenir des produits de curage

Tout stockage temporaire à proximité de la voie d'eau est interdit.

Dans le cas où les produits issus du curage sont inertes et non dangereux (au regard des 15 propriétés de danger définies à l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement), le régalage sur terres agricoles est possible. Dans les autres cas, les déchets doivent être exportés vers une Installation de Stockage des Déchets adaptée selon les analyses de seuils d'admission en ISDI / ISDND / ISDD.

Les certificats d'admission des déchets sont tenus à la disposition du service en charge de la police de l'eau.

Le régalage est réalisé de part et d'autre du cours d'eau, sur une épaisseur variant de 5 à 10 cm maximum après ré-essuyage et ne doit pas empêcher l'écoulement des eaux.

Il doit se faire au-delà de la bande enherbée ou de la bande tampon BCAE et doit être également limité en emprise (10 m de large au maximum).

Un bilan récapitulatif est transmis au service en charge de la police de l'eau et reprend :

- la localisation des tronçons curés,
- le volume des produits de curage prélevés et leur destination,
- la synthèse des résultats des analyses effectuées.

Les analyses de sédiments sont communiquées aux mairies concernées pour affichage.

### *3.2 - Retalutage des berges*

Cette action d'un linéaire total de 3 145 ml consiste en la suppression de merlons disposés en berge ou l'adoucissement des berges en pente douce.

Les travaux consistent à des opérations de terrassement, de mise en place d'un géotextile, d'ensemencement et de plantation. En fonction de la configuration du cours d'eau, des banquettes végétalisées en pied de berge peuvent être implantées.

Afin d'éviter le départ de particules fines en aval du cours d'eau, un barrage filtrant est mis en place en aval de chaque opération de retalutage.

Le pétitionnaire suit, par des mesures en continu à l'aval du cours d'eau, après le barrage filtrant :

- les matières en suspension (MES),
- l'oxygène dissous.

Les résultats de ce suivi sont consignés dans le journal de chantier.

Les mesures suivantes sont mises en place :

- dans le cas où la mesure de l'oxygène dissous est comprise entre 3 mg/l et 4 mg/l pendant plus d'une heure, le chantier est arrêté,
- dans le cas où la mesure de l'oxygène dissous est inférieure à 3 mg/l, le chantier est arrêté immédiatement

L'opération ne peut pas reprendre tant que la mesure de l'oxygène dissous n'est pas revenue au-dessus de 4 mg/l.

### 3.3 - Protection de berges

Cette action d'un linéaire de 20 ml consiste à la mise en place d'un tunage bois sur 2 niveaux. Le premier niveau permet de la création d'une banquette et le second niveau permet de maintenir en place la berge. Les travaux consistent en un terrassement du pied de berge, la mise en place de pieux en bois, la création d'une banquette, le retalutage de la berge en pente douce, la mise en place d'un géotextile et les plantations.

Pendant toute la phase de terrassement, le pétitionnaire installe un barrage filtrant en aval de l'emplacement du retalutage.

L'entretien consiste à la surveillance de l'état global de l'aménagement, au remplacement des éléments en mauvais état et au remplacement des pieds d'hélophytes morts sur le premier niveau de tunage.

### 3.4 - Plantation de ripisylve

Cette action est prévue sur un linéaire total de 476 ml. Les plantations utilisées sont originaires de la région<sup>1</sup>.

*Plantation de ripisylve haute (saules têtards, arbres de haut jet, cépée)*

Les plantations sont disposées en haut des berges à une profondeur de 60 à 80 cm avec une densité d'un plant tous les 20 m.

La mise en têtard est réalisée en année N+2 après la plantation.

L'étêtage est réalisé tous les 5 ans en zone urbanisée et tous les 10 ans en secteur rural.

*Plantation de ripisylve basse*

Après préparation du sol (labour, désherbage) et mise en place d'un paillage pour limiter la repousse de la strate herbacée, les plantations sont réalisées en îlots de 2 m sur 30 m avec une densité de 1 plant / m<sup>2</sup>.

Il sera procédé :

- au désherbage des sujets et au remplacement des sujets morts en année N+1 et N+2 après plantation
- au traitement en cépées arbustives tous les 5 ans

### 3.5 - Protections rapprochées des cours d'eau

Cette action est prévue sur un linéaire de 82 m.

Elle se compose de la pose de clôtures et/ou d'abreuvoirs.

Il existe deux type de clôtures et deux types d'abreuvoirs :

- Clôture fixe composée de pieux en bois et de fils barbelés
- Clôture électrique composée de piquets isolants et de fils conducteurs
- Pompe abreuvoir (ou pompe de prairie ou pompe à museau) constituée d'une crépine puisant l'eau dans le cours d'eau (technique privilégiée pour des cours d'eau ayant une lame d'eau supérieure à 30 cm toute l'année)
- Abreuvoir aménagé comprenant le renforcement de la berge et l'installation de barrières en bois limitant l'accès au cours d'eau

Le choix est laissé au propriétaire ou l'exploitant en concertation avec le pétitionnaire.

L'implantation d'une clôture doit se faire suffisamment en retrait de la berge (minimum 3 m) pour faciliter l'entretien et la mise en place d'une ripisylve.

De plus, le pétitionnaire veille à permettre le passage des pêcheurs pour l'application du droit de pêche.

---

<sup>1</sup> CORNIER T., TOUSSAINT B., DUHAMEL F., BLONDEL C., HENRY E & MORA F., 2011. Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Nord-Pas-de-Calais – Centre Régional de Phytosociologie / conservatoire botanique de Bailleul, pour le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la DREAL Nord-Pas-de-Calais, 48p. Bailleul



Pour les abreuvoirs aménagés, pendant toute la phase de terrassement, le pétitionnaire installe un barrage filtrant en aval de l'emplacement de l'abreuvoir.

L'entretien des abreuvoirs aménagés consiste à l'enlèvement des flottants pris dans les clôtures.  
L'entretien des clôtures fixes ou électrique consiste à la remise en état des fils, piquets et pieux détériorés.  
Ces entretiens sont à la charge de l'exploitant de la parcelle.

### 3.6 - Opérations de reméandrage

Cette action est prévue sur la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel sur un linéaire de 187 m.

Elle consiste à replacer le cours d'eau dans ses anciens méandres si ceux-ci sont encore identifiables et mobilisables.

### 3.7 - Restauration de zones humides

Cette action est prévue sur 4 560 m<sup>2</sup>.

Deux solutions sont envisagées en fonction des sites aménagés :

- utilisation d'un délaissé entre le cours d'eau et une bordure de voirie ou de terrain agricole :
  - arasement du talus bordant le cours d'eau
  - création d'une pente douce avec la plantation d'hélophyte
  - recréation d'un talus en bordure de voirie ou de terrain pour maintenir celui-ci
- restauration d'une zone humide à la confluence avec un affluent :
  - création d'une zone à contours irréguliers pour favoriser l'intégration au site et la diversification animale et végétale
  - création de profondeur irrégulière avec des berges à pente douce et progressive (moins de 3/1) ou des paliers, et des secteurs plus profonds

Il est procédé sur certaines zones à la création d'habitat favorable à la faune (îlot dans la zone humide, maintien de végétation, maintien d'un tas de bois, ...)

Pendant toute la phase de terrassement, le pétitionnaire installe un barrage filtrant en aval de la zone de travaux.

### 3.8 - Aménagement de frayères

Cette action est prévue dans le lit majeur de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel sur une emprise de 3,115 ha.

L'aménagement de frayères est similaire à la création de zones humides avec optimisation des profondeurs de terrassement et des fréquences de submersion.

Avant toute intervention, le pétitionnaire met en place un comité technique avec notamment la Fédération de Pêche et l'AFB afin qu'une validation sur les travaux envisagés puisse être effectuée par les techniciens de ces structures.

Afin de garantir la fonctionnalité de la frayère, le pétitionnaire doit respecter les prescriptions suivantes :

- Inondation de la frayère sous 20 à 80 cm d'eau
- Maintien d'une surface en eau pendant 40 jours consécutifs minimum
- Colonisation des végétaux herbacés par exondation de la zone, hors période de reproduction du brochet
- Retour des géniteurs et des alevins sans difficulté à la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel par la création d'un chenal profond au sein de la zone

L'entretien de ces zones de frayères consiste à l'entretien des plantations (taille, remplacement des sujets morts les 2 premières années) et à l'entretien des strates herbacées, arbustives et arborescentes.

### 3.9 - Autres actions ponctuelles

D'autres actions sont prévues dans le cadre du plan de gestion :

- retrait de déchets, notamment la suppression d'un dépôt sauvage le long de la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel
- amélioration de la végétation par remplacement des individus morts et ajout de ripisylve dans des secteurs peu denses en végétation (environ 626 ml)
- aménagement de seuil : réagencement d'enrochements pour rendre franchissable à l'étiage, un seuil sur la commune de Steenwerck

Pour l'aménagement du seuil, pendant toute la phase de terrassement, le pétitionnaire installe un barrage filtrant en aval du seuil.

### 3.10 - Entretien mécanique (faucardage)

Cette action est réalisée sur des secteurs dépourvus de ripisylve, à l'aide d'une grue avec panier faucardeur assistée d'un aide grutier.

Le faucardage ne doit pas être effectué sur le haut de la berge afin de conserver une bande diversifiée.

En cas de dépôt temporaire (avant exportation et destruction), les déchets de fauche doivent être rassemblés en dehors du lit majeur du cours d'eau.

### 3.11 - Entretien manuel

Cette action se divise en 3 catégories :

- surveillance et/ou entretien léger : suppression manuelle d'embâcle, arrachage ou faucardage d'herbiers aquatiques en excès, débroussaillage des berges, élagage des branches basses, coupe sélective sur une ripisylve peu abondante et peu dégradée
- entretien moyen : action précédente complétée par des travaux de gestion sur une ripisylve de qualité médiocre et/ou de densité moyenne
- entretien poussé : actions lourdes d'entretien (type abattage) sur une ripisylve dégradée et/ou dense

En cas de dépôt temporaire (avant exportation et destruction), les déchets de fauche doivent être rassemblés en dehors du lit majeur du cours d'eau.

### 3.12 - Gestion des espèces végétales invasives

#### Destruction des espèces invasives

Il est procédé préalablement au démarrage aux interventions à la recherche des stations d'espèces végétales invasives, en période favorable pour leur repérage.

En cas de présence d'espèces végétales invasives, des réunions d'information spécifiques sur les plantes invasives sont organisées par le pétitionnaire à l'attention des intervenants sur le chantier.

Des fiches de sensibilisation sont distribuées, et également affichées et mises à disposition dans les installations de chantier.

Le cas échéant, la destruction d'espèces végétales invasives doit se faire suivant les méthodologies propres à chaque espèce. Le pétitionnaire se rapproche du conservatoire botanique de Bailleul pour connaître les précautions à mettre en œuvre et procédures d'éradication propres à chacune de ces plantes.

Une traçabilité de ces destructions doit être assurée, et en particulier la destination des exportations.

Un suivi régulier de l'absence de reprise des espèces est également effectué pendant toute la durée du chantier.

Si la destruction totale des espèces n'a pas été effectuée préalablement au chantier, il est procédé à un balisage de celles-ci par piquets colorés et rubalise, associé à un marquage GPS.

Ce repérage est de plus reporté sur les plans d'exécution des travaux des différents lots.

Pendant les travaux, il est régulièrement procédé à l'actualisation de ce zonage et à la vérification de son intégrité.

Toutes les zones non concernées par les travaux sont interdites (terrassements, passages d'engins de chantier, fauchages, ...) durant toute la durée des travaux.

### 3.13. - Calendrier des travaux

Chaque année d'intervention, avant tout démarrage de travaux, le pétitionnaire enverra au service en charge de la police de l'eau son planning d'intervention avec les tronçons et actions concernés. Il l'avertira, le cas échéant, des interruptions ainsi que de la fin du chantier.

Les travaux sont autorisés :

- entre début septembre et fin décembre pour le curage
- entre début septembre et fin décembre pour les travaux en lit mineur
- entre le 1<sup>er</sup> août et mi-octobre pour la gestion des embâcles
- entre mi-septembre et mi-janvier pour le faucardage

Pour les restaurations de zone humide et les aménagements de frayères, aucune intervention n'est autorisée pendant la période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin.

### 3.14 - Frayères

Avant toute intervention dans le lit mineur, le pétitionnaire s'assure de la non-présence de frayères dans le cours d'eau. En cas de présence de frayères, le pétitionnaire doit avertir le service en charge de police de l'eau avant tous travaux, et lui proposer un mode opératoire de travaux permettant d'éviter et/ou réduire l'impact sur ces zones. Une copie de cette proposition doit être envoyée, en parallèle à l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA) et à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord.

### 3.15 - Gestion du chantier

Les installations de chantier, le stockage des produits et du matériel de chantier, le stationnement des engins, seront localisés en dehors des zones sensibles du secteur. En particulier, ils seront situés à l'écart des zones humides identifiées.

Ces stockages et stationnement seront en outre réalisés sur des aires étanches.

En dehors des horaires travaillés, les engins de chantier seront stationnés sur ces aires étanches.

Les opérations de ravitaillement, vidange, entretien et lavage des engins de chantier ne pourront se faire que sur ces aires étanches de stockage.

La récupération et le stockage des substances toxiques seront effectués dans des bacs de rétention étanches et leur collecte par des entreprises spécialisées qui en assureront le transfert, le traitement et l'élimination. Aucun brûlis ne pourra avoir lieu sur le chantier.

Aucun rejet d'eaux usées directement au milieu naturel n'est autorisé sur le chantier (installation d'un assainissement non collectif provisoire, ou d'un branchement provisoire sur le réseau existant).

Le pétitionnaire est tenu d'assurer en permanence, aux abords du chantier, le nettoyage des voies et accès, l'enlèvement des boues et déchets divers, le balayage en continuité des chemins piétonniers. Il sera procédé si nécessaire au lavage, en sortie de chantier, de tous les véhicules et engins de chantier ayant à emprunter les voies publiques.

### 3.16 - Écoulement des eaux

L'écoulement naturel des eaux superficielles sera normalement assuré pendant les travaux ; il ne devra pas y avoir de lessivage de matériaux.

Le pétitionnaire veillera par tout moyen à limiter la remise en suspension des sédiments environnants induits par le projet et à limiter ainsi les risques pour les eaux superficielles.

Des barrages flottants seront mis à disposition en aval des zones de travaux durant toute la durée du chantier. Ceux-ci seront mis en œuvre dès qu'une dispersion de matières en suspension sera constatée.

### 3.17 - Limitation des risques de pollution accidentelle

Le pétitionnaire veillera au respect de toutes les précautions techniques d'utilisation de produits et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Les entreprises doivent être équipées de kit anti-pollution.

En cas d'incident et de souillure accidentelle des sols (hydrocarbures, huiles, etc ...) la partie souillée devra être immédiatement terrassée et évacuée vers des sites de décharge appropriés.  
 En cas de pollution des eaux, les eaux seront pompées et stockées dans un bassin de décantation avant d'être évacuées vers une filière de traitement adaptée. En aucun cas, elles ne seront rejetées au milieu naturel.

Un rapport sera envoyé au service en charge de la police de l'eau par le pétitionnaire dès qu'il aura connaissance de l'incident.

### 3.18 - Gestion des déchets

L'ensemble des opérations d'élimination des déchets devra être consigné dans un registre tenu à la disposition des Services de l'État.

Les certificats d'admission des déchets en centre de traitement agréés seront tenus à la disposition du service en charge de la police de l'eau.

### 3.19 - Communication auprès des propriétaires riverains et des exploitants

Avant le début des travaux, le pétitionnaire avertira les propriétaires riverains et les exploitants concernés.

## Article 4 – Suivi, bilan et sensibilisation

### 4.1 - Suivi hydro-écologique des cours d'eau

Le pétitionnaire doit mettre en place 3 types de suivi selon le tableau ci-dessous :

- Le suivi hydromorphologique :  
 Réalisation de profils en travers (3 minimum par site) et d'un profil en long. Seront notées lors de la réalisation de ce suivi les caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau (faciès d'écoulement, substrat, hauteur d'eau...)
- Le suivi biologique (Indice Poisson Rivière)
- Le suivi photographique

Type de suivi	Cours d'eau	Détails	Périodicité
Hydromorphologique	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivi du lit mineur et des berges (au niveau du reméandrage)	3 et 5 ans après l'action
	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Au moins 5 points de suivi (sur l'emprise du retalutage)	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action
	Ruisseau du Mont de Boeschepe	Suivi du lit mineur et des berges (au niveau du seuil réaménagé)	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action
Suivi biologique - Indice Poisson Rivière (IPR)	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivi du peuplement piscicole	- Avant toute intervention - Suivi : 3 et 6 ans après le début du plan de gestion
Reportage photographique	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivre l'évolution de la végétation et l'envahissement du lit mineur (au niveau du reméandrage)	3 et 5 ans après l'action

Type de suivi	Cours d'eau	Détails	Périodicité
Reportage photographique	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivre l'évolution de la végétation et l'envahissement du lit mineur (sur l'emprise du retalutage)	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action
	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivre l'évolution de la végétation et l'envahissement du lit mineur (à un emplacement choisi par le pétitionnaire)	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action
	Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	Suivre l'évolution de la station de Renouée du Japon	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action
	Ruisseau du Mont de Boeschepe	Suivre l'évolution de la végétation et l'envahissement du lit mineur	- État initial à actualiser avant la mise en œuvre de l'action - Suivi : 2 et 5 ans après l'action

Les pêches électriques doivent faire l'objet de demande spécifique (cf article 12).

#### 4.2 - Bilan annuel

Dans le cadre du comité de suivi annuel du plan de gestion, l'USAN associe la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys.

En fin d'année d'intervention, le pétitionnaire envoie au service en charge de la police de l'eau le bilan de l'ensemble des actions réalisées, comprenant notamment les plans de récolement.

#### 4.3 - Sensibilisation à la mise en œuvre de bandes enherbées

L'intérêt des bandes enherbées est la préservation de la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion. C'est pourquoi le pétitionnaire incite par de la sensibilisation les exploitants agricoles à installer des bandes enherbées sur les cours d'eau actuellement dépourvus.

#### Article 5 – Servitude temporaire de passage

Le pétitionnaire est autorisé à pénétrer et à faire pénétrer, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin et toute entreprise nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi que toute personne habilitée pour en contrôler la réalisation. Pour ce faire, elle dispose d'une servitude de passage.

#### Article 6 - Conformité du dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Toute modification notable ou substantielle apportée aux activités, installations, ouvrages et travaux autorisés, à leurs modalités d'exploitation ou de mise en œuvre ainsi qu'aux autres équipements, installations et activités mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-1 inclus dans l'autorisation doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, par le bénéficiaire de l'autorisation avec tous les éléments d'appréciation.

Conformément à l'article R. 181-46 II, pour les modifications notables, s'il y a lieu, le préfet, après avoir procédé à celles des consultations prévues par les articles R. 181-18 et R. 181-21 à R. 181-32 que la nature et l'ampleur de la modification rendent nécessaires, fixe des prescriptions complémentaires ou adapte l'autorisation environnementale dans les formes prévues à l'article R. 181-45.

Pour les modifications substantielles définies à l'article R. 181-46 I, la délivrance d'une nouvelle autorisation environnementale est nécessaire et soumise aux mêmes formalités que l'autorisation initiale.

#### Article 7 - Caractère et durée de l'autorisation

##### *Autorisation loi sur l'eau*

L'autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Le présent arrêté deviendra caduc si les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel dans un délai de 3 ans suivant sa signature.

Faute pour le pétitionnaire de se conformer dans le délai fixé aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du pétitionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux infractions au Code de l'Environnement.

Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux mesures prescrites, le pétitionnaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par cette présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de fonctionnement.

##### *Déclaration d'intérêt général*

La déclaration d'intérêt général est valable 5 ans et peut être renouvelée.

#### Article 8 - Transfert de l'autorisation à un autre bénéficiaire

I. – Le transfert de l'autorisation environnementale fait l'objet d'une déclaration adressée au préfet par le nouveau bénéficiaire, à l'exception du transfert de l'autorisation accordée aux installations mentionnées à l'article R. 516-1 qui est soumis à autorisation, dans les conditions prévues par cet article.

II. – Cette déclaration est faite dans les trois mois qui suivent ce transfert. Elle mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouveau bénéficiaire et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Le préfet en accuse réception dans un délai d'un mois.

III. – Par dérogation au II, pour les ouvrages mentionnés aux rubriques 3.2.5.0 et 3.2.6.0 du tableau de l'article R. 214-1 et les installations utilisant de l'énergie hydraulique, la déclaration est faite préalablement au transfert.

Elle comprend, outre les éléments prévus au II, des pièces justifiant les capacités techniques et financières du nouveau bénéficiaire.

S'il entend s'opposer au transfert, le préfet notifie son refus motivé dans le délai de deux mois, conformément à l'article R. 181-47.

#### Article 9 - Déclaration des incidents ou accidents

Le pétitionnaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au Préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation, qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement.

Toute autorité compétente ainsi que la police de l'eau, l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA), les pompiers et la gendarmerie ou la police seront avertis immédiatement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le pétitionnaire devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'accident ou de l'incident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le pétitionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

#### Article 10 - Accès aux installations et contrôles

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le Code de l'Environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

#### Article 11 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La présente autorisation n'autorise entre autres pas à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation, hors servitude temporaire de passage.

En particulier, les emprises foncières nécessaires aux travaux feront l'objet de convention ou d'accords avec les propriétaires.

#### Article 12 - Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Elle ne porte en particulier pas sur :

- l'autorisation exceptionnelle de pêche de sauvegarde, au titre notamment des articles L. 436-9 et R. 432-6 et suivants du Code de l'Environnement ;
- la réglementation relative aux espèces protégées.

#### Article 13 – Délais et voies de recours

##### Autorisation loi sur l'eau

Conformément à l'article L.514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

1° - Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° - Par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

##### Déclaration d'intérêt général

La déclaration d'intérêt général est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille, par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification, et par les tiers dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

#### Article 14 – Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture du Nord et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Un exemplaire sera affiché dans la mairie des communes de Bailleul, Berthen, Boeschepe, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck pendant une durée d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les soins des maires à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

En outre, un avis relatif à cette autorisation sera publié par les soins de la direction départementale des territoires et de la mer, aux frais du pétitionnaire dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Nord.

Article 15 – Exécution et diffusion de l'arrêté

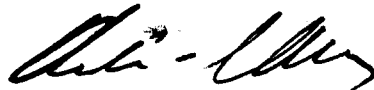
Le secrétaire général de la préfecture du nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord, et dont copie sera adressée, par la direction départementale des territoires et de la mer :

- au sous-préfet de Dunkerque,
- aux maires des communes de Bailleul, Berthen, Boeschepe, Nieppe, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck,
- au président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lys,
- au directeur de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France,
- au président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord,
- au chef du Service Départemental du Nord de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex-ONEMA)

Fait à Lille, le

**19 SEP. 2017**

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

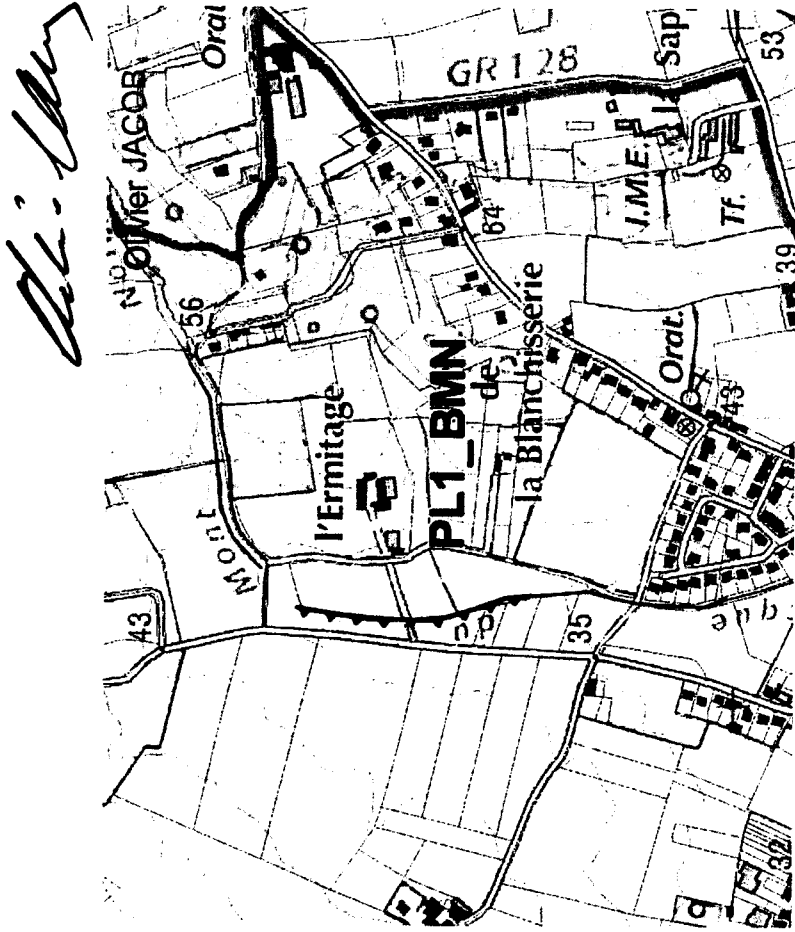


Olivier JACOB

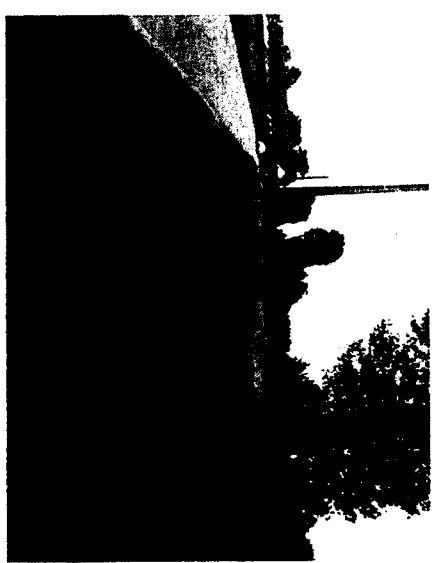
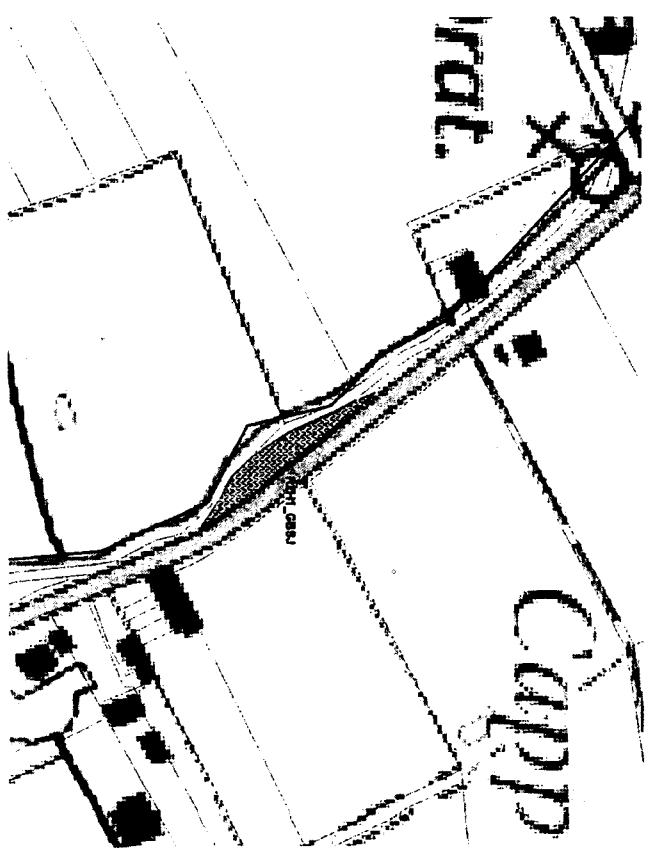
Annexe 1 : fiches actions



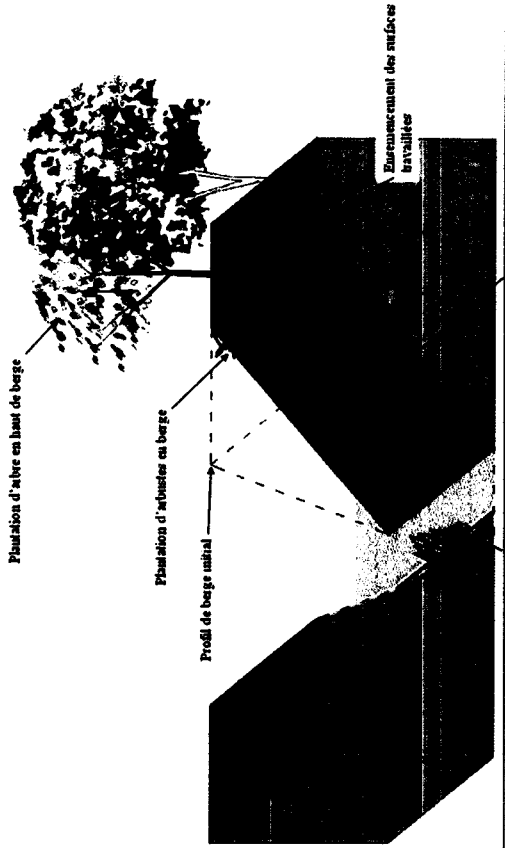
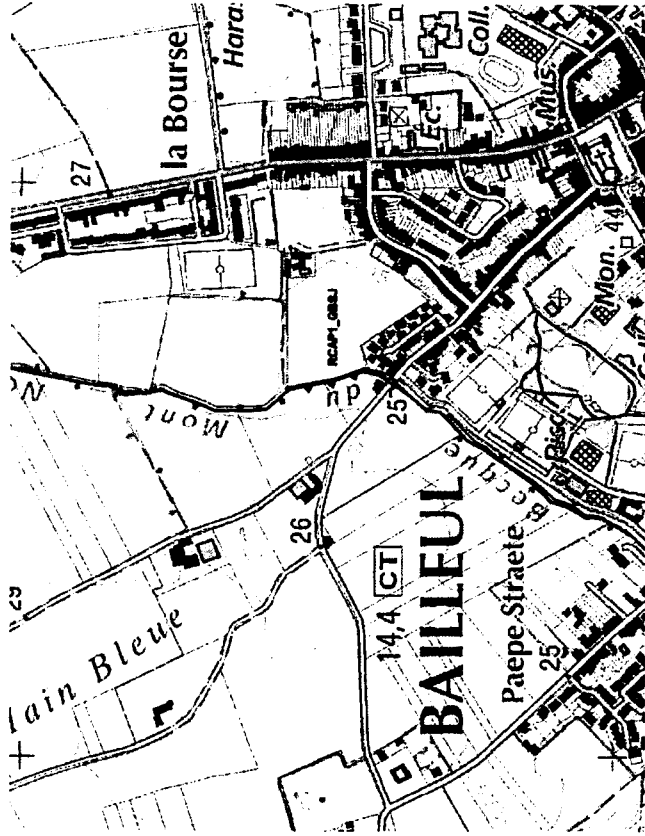
PL1_BMN	PLANTATION	338 ml																					
Localisation	SAINT-JANS-CAPPEL Becque du Mont Noir Parcelle cadastrale : ZB0033; ZB0032; ZB0035; ZB0036; ZB0072; ZB0073; ZB0074																						
Priorité	2																						
Année de réalisation	4																						
Description de l'aménagement	Plantation d'alignement d'espèces variées en pot et d'origine locale Densité : 1 plant tous les 0,5 m Laisser des trouées en alternant la rive plantée																						
Rôles attendus	Augmentation de la capacité épuratoire du milieu : augmentation de la qualité de l'eau Meilleure stabilité de la berge Création d'habitat pour la faune Diminution envols : diminution de la température de l'eau, limite l'enrichissement du la mineur Restaure la continuité du corridors de la trame verte																						
Contraintes	Foncier : présence de bandes enherbées																						
Conditions d'accès	Passage sur bandes enherbées																						
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter ruzou concurrence.																						
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>plantation en règle (en journée de travail d'une équipe de 3 personnes)</td> <td>2</td> <td>500 € HT</td> <td rowspan="2">3300 € HT</td> <td rowspan="2">700 € HT</td> <td rowspan="2">4000 € HT</td> </tr> <tr> <td>fourniture des plants (arbres, arbustes, liéophylles...)</td> <td>338 ml</td> <td>2800 € HT</td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>338 ml</td> <td colspan="2">Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Imprévu	Total avec imprévu	plantation en règle (en journée de travail d'une équipe de 3 personnes)	2	500 € HT	3300 € HT	700 € HT	4000 € HT	fourniture des plants (arbres, arbustes, liéophylles...)	338 ml	2800 € HT	Entretien végétation	338 ml	Compris dans le programme d'entretien			
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Imprévu	Total avec imprévu																		
plantation en règle (en journée de travail d'une équipe de 3 personnes)	2	500 € HT	3300 € HT	700 € HT	4000 € HT																		
fourniture des plants (arbres, arbustes, liéophylles...)	338 ml	2800 € HT																					
Entretien végétation	338 ml	Compris dans le programme d'entretien																					
Coût total	4000 euros HT																						



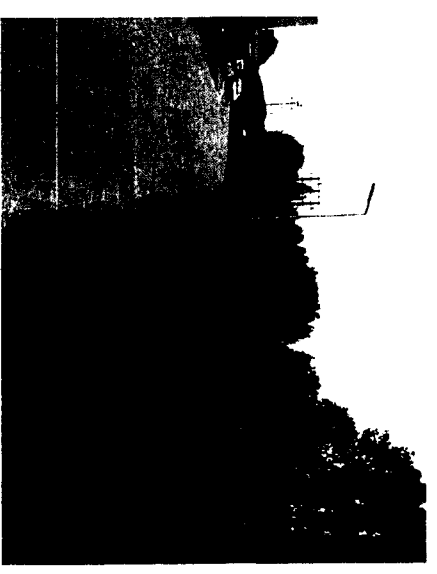
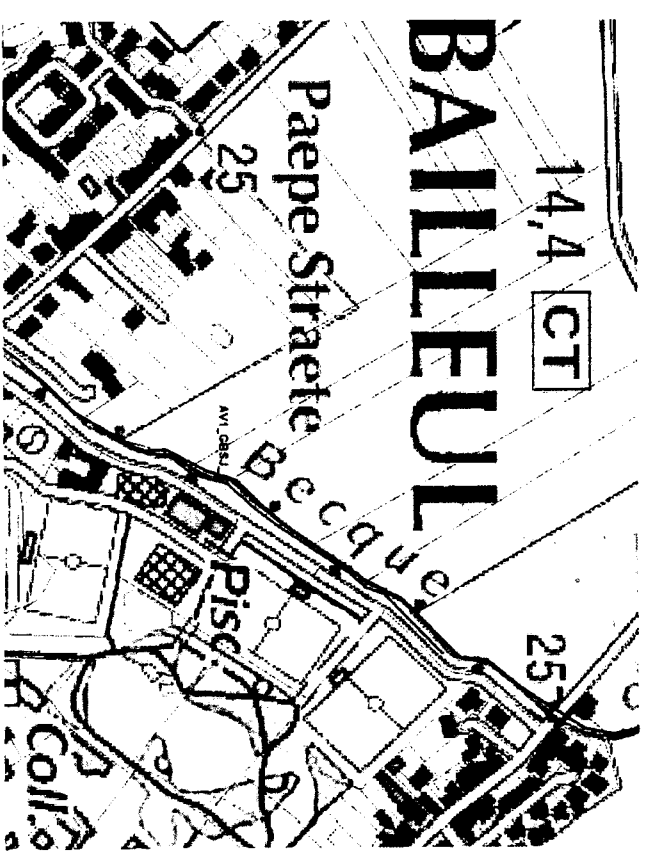
RZH1_GBSJ		RESTAURATION DE ZONE HUMIDE	120 m <sup>2</sup>			
<b>Localisation</b>						
Commune	BAELUX					
Cours d'eau	Grande Becque de saint Jans Cappel					
Parcelle cadastrale	Déclat le long de la RD10 sans référence cadastrale					
<b>Année de réalisation</b>						
Année de réalisation	4					
<b>Description de l'aménagement</b>						
Création de zone de "nurserie" par déclatement de la berge en rive gauche Aménagement de saumâtre dans les berges en pente douce (< 30°)						
<b>Rôles attendus</b>						
Création d'habitats sur un déclat en bordure de la RD 10; Implémentation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indirectement rôle de régulation des crues Fibre pour réparation des eaux						
<b>Contraintes</b>						
Foncer : déclat en bordure de RD (surface à utiliser de 1250 m <sup>2</sup> )						
<b>Conditions d'accès</b>						
Passage par la route						
<b>Conditions d'entretien</b>						
Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la production des graines						
<b>Détails estimatifs</b>						
		<b>Détails aménagements</b>	<b>Quantitatif (unité)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans Imprévus</b>	<b>Total avec Imprévus</b>
		Installation de chantier	1	5000 € HT		
		Terrassement	1250 m <sup>2</sup>	6500 € HT		
		Excavation des matériaux	1250 m <sup>3</sup>	0 € HT		
		Réalisation en pente douce	300 m <sup>2</sup>	2700 € HT	14500 € HT	2900 € HT
		Mise en place d'un géotextile				
		Ensemencement	80 m <sup>2</sup>	500 € HT		
		Remédiation	80 m <sup>2</sup>	500 € HT		
		Entretien végétation	80 m <sup>2</sup>	Compté dans le programme d'entretien		
<b>Coût total</b>				17400 euros HT		



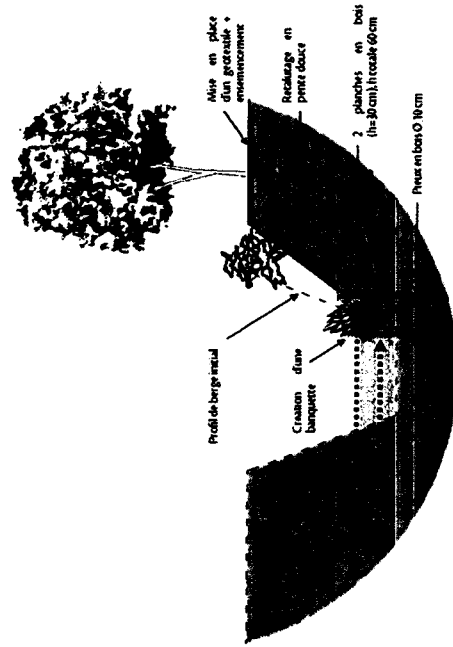
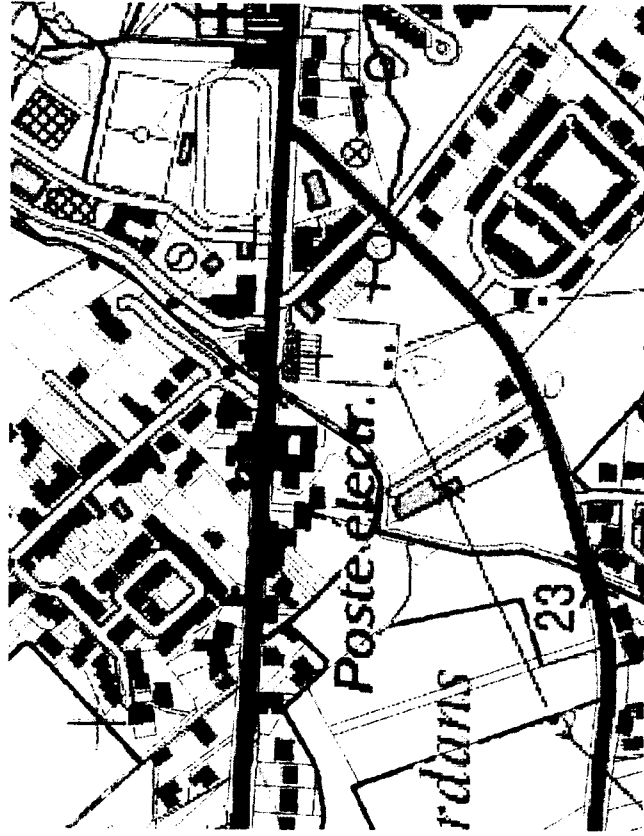
RCAPI_GBSJ		RETAUTAGE CLOTURE ARBUSTIVE PLANTATION		128 ml																																																															
Localisation	Commune	BAILLEUL																																																																	
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																																																	
	Parcelle cadastrale	Y00164																																																																	
Priorité	1																																																																		
Année de réalisation	1																																																																		
Description de l'aménagement	Redautage de la berge gauche avec une pente de 3/1 et mise en place d'une clôture et d'un abreuvoir. Plantation en alternance de bosquets et de trous.																																																																		
Rôles attendus	Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant sa pente. Protection de la berge et de la qualité de l'eau en limitant le piétinement par les bovins. Restaurer la continuité du corridor de la trame verte (entre la Lys et les Monts des Flandres) Augmenter la qualité de l'eau en augmentant l'ombrage sur le cours d'eau. Augmentation de la capacité épuratoire du milieu : augmentation de la qualité de l'eau																																																																		
Contraintes	L'empierre nécessaire en haut de berge est de 4,5 m sur chaque rive Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déchets (non chiffré ici)																																																																		
Conditions d'accès	Passage en prairie																																																																		
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretiens de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																																																																		
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unité)	Seus total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																																																													
	<table border="1"> <tr> <td>Installation de chevilles</td> <td>1</td> <td>6000 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tournevis</td> <td>800 m<sup>2</sup></td> <td>4100 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des malfaçons</td> <td>800 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Redautage en pente douce</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un géotextile</td> <td>1174 m<sup>2</sup></td> <td>6900 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Empierrement</td> <td>64 m</td> <td>600 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place de clôture</td> <td>128 m</td> <td>800 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un abreuvoir aménagé</td> <td>1</td> <td>1200 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>64 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Installation de chevilles	1	6000 € HT					Tournevis	800 m <sup>2</sup>	4100 € HT					Excavation des malfaçons	800 m <sup>2</sup>	0 € HT					Redautage en pente douce							Mise en place d'un géotextile	1174 m <sup>2</sup>	6900 € HT					Empierrement	64 m	600 € HT					Mise en place de clôture	128 m	800 € HT					Mise en place d'un abreuvoir aménagé	1	1200 € HT					Entretien végétation	64 ml	Compris dans le programme d'entretien					20900 € HT	4200 € HT
Installation de chevilles	1	6000 € HT																																																																	
Tournevis	800 m <sup>2</sup>	4100 € HT																																																																	
Excavation des malfaçons	800 m <sup>2</sup>	0 € HT																																																																	
Redautage en pente douce																																																																			
Mise en place d'un géotextile	1174 m <sup>2</sup>	6900 € HT																																																																	
Empierrement	64 m	600 € HT																																																																	
Mise en place de clôture	128 m	800 € HT																																																																	
Mise en place d'un abreuvoir aménagé	1	1200 € HT																																																																	
Entretien végétation	64 ml	Compris dans le programme d'entretien																																																																	
Coût total	24800 euros HT																																																																		



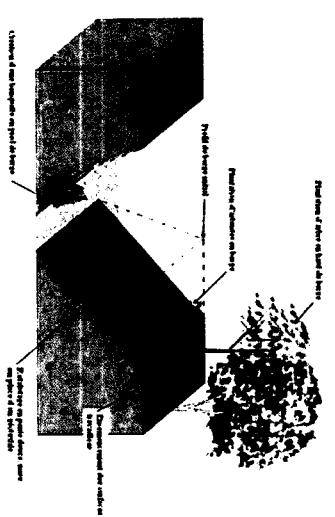
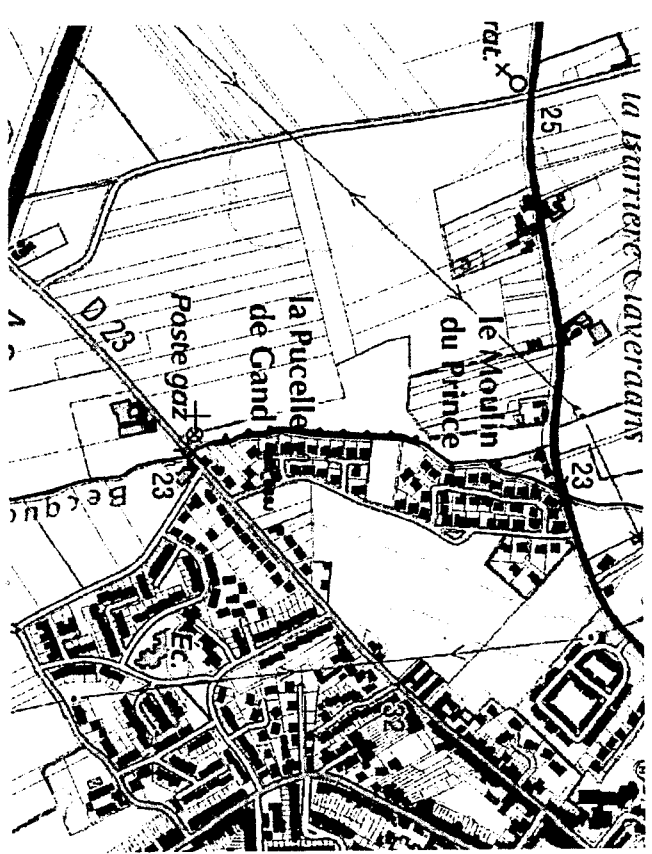
AV1_GBS1		AMELIORATION DE LA VEGETATION	333 m <sup>2</sup>				
<b>Localisation</b>							
Commune	BAILLEUL						
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel						
Parcelle cadastrale	Route de la piscine sur la commune de Bailleul sans référence cadastrale						
<b>Priorité</b>							
Priorité	2						
<b>Année de réalisation</b>							
Année de réalisation	3						
<b>Description de l'aménagement</b>							
Revégétalisation de la berge gauche par marcottage, bouturage							
<b>Rôles attendus</b>							
Augmentation de la capacité épuratrice du milieu ; augmentation de la qualité de l'eau Meilleure stabilité de la berge Création d'habitats pour la faune Diminution endossement ; diminution de la température de l'eau, limite l'envasement de la rivière							
<b>Contraintes</b>							
Aucunes							
<b>Conditions d'accès</b>							
Passage par la route							
<b>Conditions d'entretien</b>							
Entretien manuel les 3 premières années : entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.							
<b>Détails estimatifs</b>							
		<b>Détails aménagements</b>	<b>Quantitatif (unités)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans Imprévus</b>	<b>Imprévus</b>	<b>Total avec Imprévus</b>
Bouturage, marcottage		333 m <sup>2</sup>	1000 € HT	1000 € HT	200 € HT	1200 € HT	
Entretien végétation		333 m <sup>2</sup>	Compris dans le programme d'entretien				
<b>Coût total</b>		1200 euros HT					



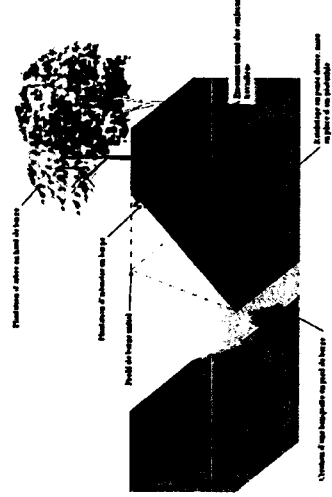
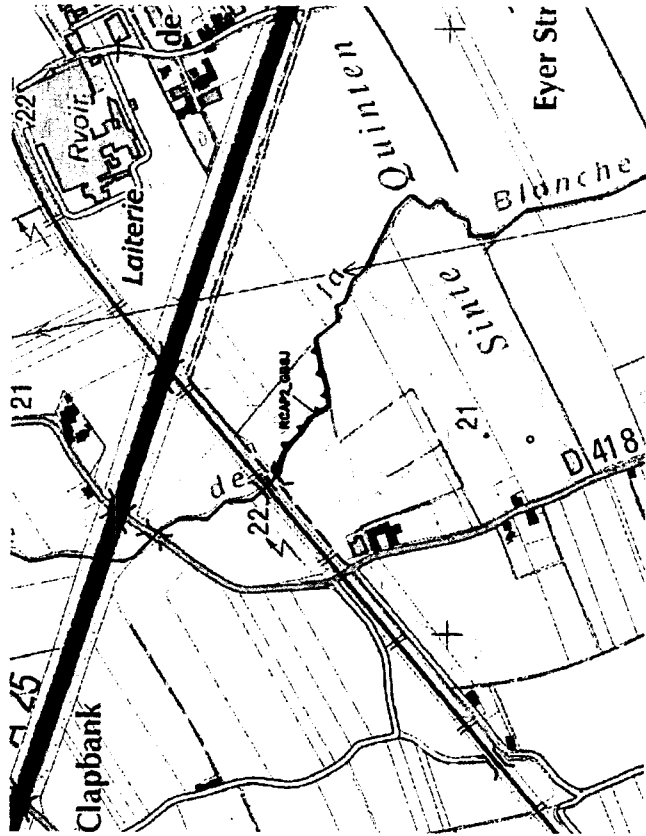
SB1_GBSJ	STABILISATION DE BERGE	20 ml																																			
Localisation	BAULEU Grande Becque de Saint Jans Cappel Parcelle cadastrale A40142																																				
Priorité	2																																				
Année de réalisation	2																																				
Description de l'aménagement	Remplacement d'une protection de berge inefficace (enrochement fibre) par un tuteur bois sur 2 niveaux en aval d'un pont et le long d'une habitation																																				
Rôles attendus	Protection de l'habitation																																				
Contraintes	Foncier : présence d'une habitation																																				
Conditions d'accès	Passage par la route																																				
Conditions d'entretien	Entretien des plantations d'hélophytes sur le niveau bas de tuteur (remplacement des individus morts)																																				
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation du chantier</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>20 m<sup>3</sup></td> <td>100 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Escalation des matériaux</td> <td>20 m<sup>3</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place du tuteur bois sur 2 niveaux</td> <td>40 ml</td> <td>3200 € HT</td> <td>8500 € HT</td> <td>10200 € HT</td> </tr> <tr> <td>Remédiation</td> <td>20 ml</td> <td>200 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>20 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu	Installation du chantier	1	5000 € HT			Terrassement	20 m <sup>3</sup>	100 € HT			Escalation des matériaux	20 m <sup>3</sup>	0 € HT			Mise en place du tuteur bois sur 2 niveaux	40 ml	3200 € HT	8500 € HT	10200 € HT	Remédiation	20 ml	200 € HT			Entretien végétation	20 ml	Compris dans le programme d'entretien			
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																																	
Installation du chantier	1	5000 € HT																																			
Terrassement	20 m <sup>3</sup>	100 € HT																																			
Escalation des matériaux	20 m <sup>3</sup>	0 € HT																																			
Mise en place du tuteur bois sur 2 niveaux	40 ml	3200 € HT	8500 € HT	10200 € HT																																	
Remédiation	20 ml	200 € HT																																			
Entretien végétation	20 ml	Compris dans le programme d'entretien																																			
Coût total	10200 euros HT																																				



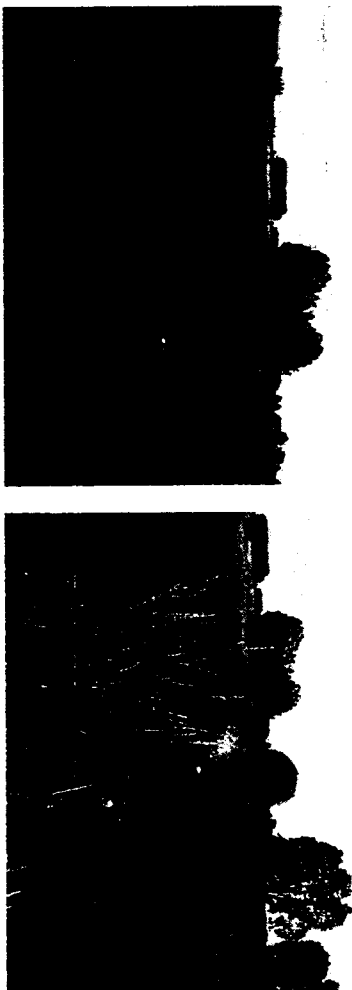
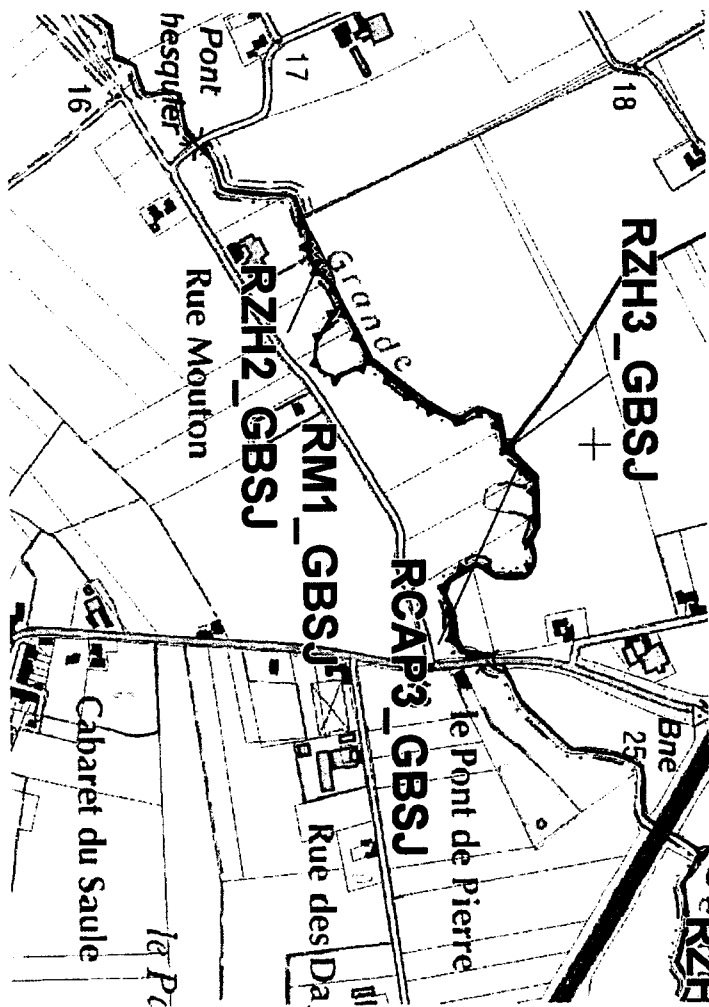
Rp1_GRSJ	RETAUTAGE PLANTATION	326 ml																																													
<b>Localisation</b>																																															
Commune	Baatur																																														
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																														
Parcelle cadastrale	AB90006; AB0001; AV0024																																														
Priorité	2																																														
Année de réalisation	4																																														
<b>Description de l'aménagement</b>																																															
Rechargement des deux berges avec une prairie de 312, plantation de bosquets en alternance sur les deux rives.																																															
<b>Rôles attendus</b>																																															
Augmenter la stabilité des berges et adoucir leur pente. Augmenter la tenue de la berge grâce à la végétation. Reconstituer la ripisylve et ainsi restaurer la continuité du corridor de la trame verte. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques de gestion en bordure de cours d'eau.																																															
<b>Contraintes</b>																																															
L'emprise nécessaire en haut de berge est de 2,3 m sur chaque rive. Il faut prévoir un lieu pour l'exécution des déchets (non réifiés).																																															
<b>Conditions d'accès</b>																																															
Passage en prairie et sur servitude de passage dans un boisement.																																															
<b>Conditions d'entretien</b>																																															
Entretien manuel, surtout les 3 premiers années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																																															
<b>Détails estimatifs</b>																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unités)</th> <th> Sous total</th> <th>Total sans imprévus</th> <th>Total avec imprévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de pierres</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien annuel</td> <td>2082 m<sup>2</sup></td> <td>13400 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Essai de plantation</td> <td>2882 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un plan de</td> <td>4114 m<sup>2</sup></td> <td>30000 € HT</td> <td>52000 € HT</td> <td>10400 € HT</td> </tr> <tr> <td>Essai de plantation</td> <td>326 ml</td> <td>2700 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>326 ml</td> <td></td> <td></td> <td>62400 € HT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Coût total</b></td> <td></td> <td><b>62400 euros HT</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans imprévus	Total avec imprévus	Installation de pierres	1	5000 € HT			Entretien annuel	2082 m <sup>2</sup>	13400 € HT			Essai de plantation	2882 m <sup>2</sup>	0 € HT			Mise en place d'un plan de	4114 m <sup>2</sup>	30000 € HT	52000 € HT	10400 € HT	Essai de plantation	326 ml	2700 € HT			Entretien végétation	326 ml			62400 € HT						<b>Coût total</b>			<b>62400 euros HT</b>	
Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans imprévus	Total avec imprévus																																											
Installation de pierres	1	5000 € HT																																													
Entretien annuel	2082 m <sup>2</sup>	13400 € HT																																													
Essai de plantation	2882 m <sup>2</sup>	0 € HT																																													
Mise en place d'un plan de	4114 m <sup>2</sup>	30000 € HT	52000 € HT	10400 € HT																																											
Essai de plantation	326 ml	2700 € HT																																													
Entretien végétation	326 ml			62400 € HT																																											
<b>Coût total</b>			<b>62400 euros HT</b>																																												



RCAP2_CBSJ	RETAUTAGE CLOTURE ABREUVON PLANTATION		263 ml			
Localisation	Commune	BAULEU				
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel				
	Parcelle cadastrale	AB0008 ; AB0001 ; AV0024				
Priorité	2					
Année de réalisation	4					
Description de l'aménagement	Rechargement des deux berges avec une pente de 1/2. Remise en place de la clôture et d'un abreuvoir (doublé). Plantation en alternance de bosquets sur les deux rives					
Rôles attendus	Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant sa pente. Protection de la berge et de la qualité de l'eau en limitant le piétinement par les bovins. Restaurer la continuité du corridor de la trame verte (entre le Lys et les Moons des Flandres) Augmenter la qualité de l'eau en augmentant l'ombrage sur le cours d'eau. Augmentation de la capacité épuratoire du milieu : augmentation de la qualité de l'eau					
Contraintes	L'emprise nécessaire en haut de berge est de 3,5 m sur chaque rive Il faut prévoir un lieu pour l'exécution des détails (non chiffré)					
Conditions d'accès	Passage en prairie					
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretiens de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.					
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu
	Installation de clôture	1	5000 € HT			
	Entretien	3272 m <sup>2</sup>	19200 € HT			
	Remise en place de la clôture	4116 m <sup>2</sup>	30900 € HT			
	Entretien	263 ml	2200 € HT			
	Remise en place de clôture	528 ml	800 € HT			
	Mise en place d'un abreuvoir	1	1200 € HT			
	Entretien	263 ml	Compte dans le programme d'entretien			
				68300 € HT	11300 € HT	67000 € HT
	Coût total			67000 euros HT		

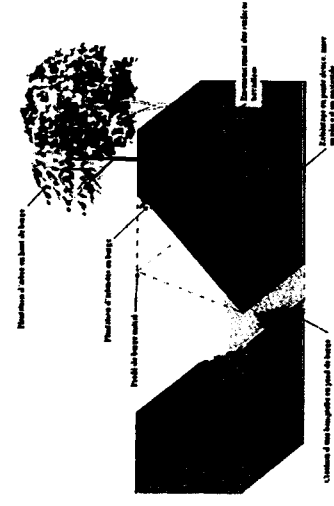
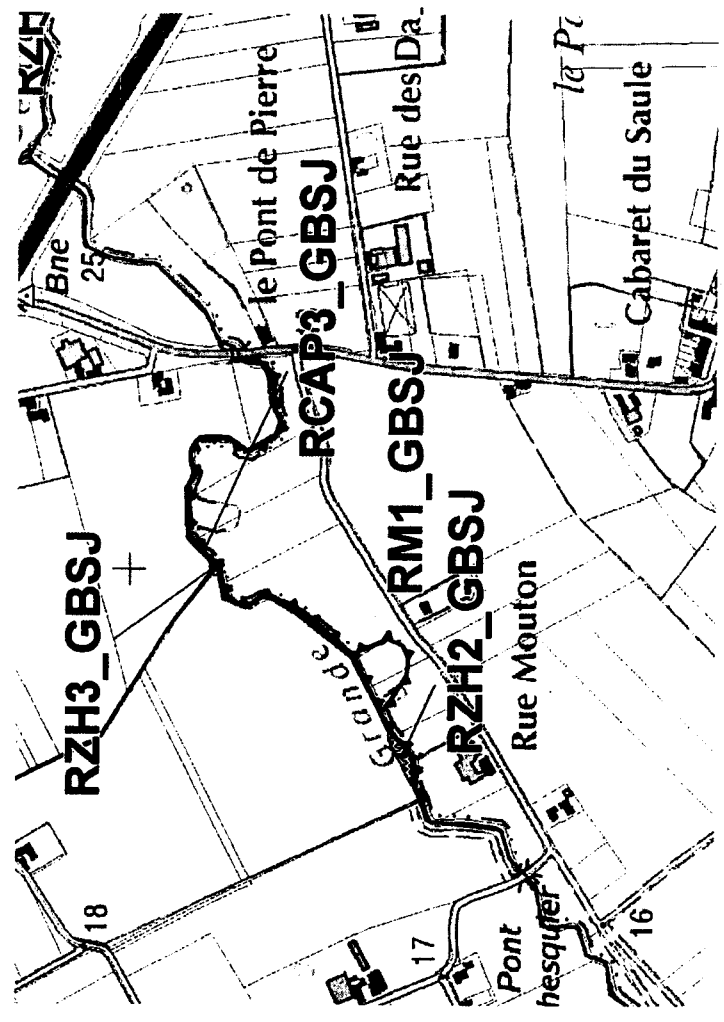


RZH2_GBSJ		RESTAURATION DE ZONE HUMIDE		92 ml		
<b>Localisation</b>						
Commune	BALATA					
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel					
Parcelle cadastrale	Z170044					
Prionité	1					
Année de réalisation	1					
<b>Description de l'aménagement</b>						
Création de zone de "nurserie" par détachement de la berge : aménagement de sinusité dans les berges en pente douce (< 30°)						
<b>Rôles attendus</b>						
Implémentation d'habitats piscicoles sur un dénivelé le long d'un chemin agricole : Implémentation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indicement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux						
<b>Contraintes</b>						
Fonder : présence de bandes enherbées Acquisition de 100 m <sup>2</sup> de terrain (estimé à 1650 € HT)						
<b>Conditions d'accès</b>						
Passage sur bandes enherbées						
<b>Conditions d'entretien</b>						
Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des liges sur						
<b>Détails estimatifs</b>						
		<b>Détails aménagements</b>	<b>Quantitatif (unités)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans imprévu</b>	<b>Total avec imprévu</b>
		Installation de chambré	1	600 € HT		
		Entretien	1600 m <sup>2</sup>	5000 € HT		
		Excavation des herbiers	1600 m <sup>2</sup>	9 € HT		
		Mise au jour d'un planétide	278 m <sup>2</sup>	2100 € HT	13400 € HT	2700 € HT
		Entretien	92 m	800 € HT		
		Entretien végétation	92 m	Compte dans le programme d'entretien		
<b>Coût total</b>				16100 euros HT		





RCAP3_GBSJ		RETAUTAGE CLOTURE ABREUVOIR PLANTATION	993 ml							
Localisation	Commune	BALLEUEN - STERNWIECK								
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel								
	Parcelle cadastrale	YN0003 ; YN0004 ; YN0005 ; YN0006 ; YN0007 ; ZT0101 ; ZT0102 ; ZT0104								
Priorité	2									
Année de réalisation	1									
Description de l'aménagement	Reculage de la berge droite en pente douce 2/1 Mise en place d'une clôture et d'un abreuvoir Plantation de bouquets en alternance avec des trousles sur la rive droite									
Rôles attendus	Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant sa pente. Protection de la berge et de la qualité de l'eau en limitant le piétinement par les bovins. Restaure la continuité du corridor de la trame verte (entre la Lye et les Mottes des Flandres) Augmenter la qualité de l'eau en augmentant l'ombrage sur le cours d'eau. Augmentation de la capacité épuratoire du milieu : augmentation de la qualité de l'eau									
Contraintes	L'empreinte nécessaire en haut de berge est de 3,5 m sur chaque rive Il faut prévoir un jeu pour l'exécution des déblais (non chiffré ici)									
Conditions d'accès	Passage en prairie									
Conditions d'entretien	Entretien manuel sur une 3 premières années entretiens de la végétation herbacée pour éviter rousse concurrence.									
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unité)		Sous total		Total sans imprévu		Total avec imprévu	
	Installation de clôture	1	5000 € HT							
	Terrassement	6082 m <sup>2</sup>	36500 € HT							
	Excavation des melchiers	6082 m <sup>2</sup>	0 € HT							
	Reculage en pente douce	7772 m <sup>2</sup>	58300 € HT							
	Mise en place d'un abreuvoir	498,5 m <sup>2</sup>	4000 € HT							
	Entassement	593 m <sup>2</sup>	6000 € HT							
	Mise en place d'un abreuvoir aménagé	2	2400 € HT							
	Entretien végétation	498,5 ml	Compris dans le programme d'entretien							
	Coût total	127500 euros HT								



RZH3_GBSJ	RESTAURATION DE ZONE HUMIDE	32 ml
-----------	-----------------------------	-------

Localisation	Commune	Bauleu
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel
	Parcelle cadastrale	ZT0044 ; ZT0090

Année de réalisation	1
Priorité	1

Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement de la berge : aménagement de jumelet dans les berges en pente douce ( < 30°)
------------------------------	--

Rôles attendus	Création d'habitats pédocles pour le brochet et ses espèces compagnes à la confluence de la Grande Becque et de la Ravestberg ; Implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indicement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux
----------------	--

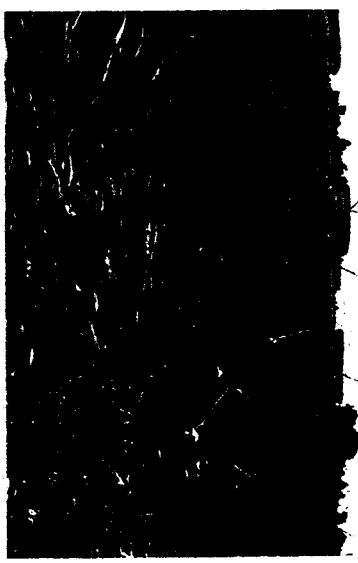
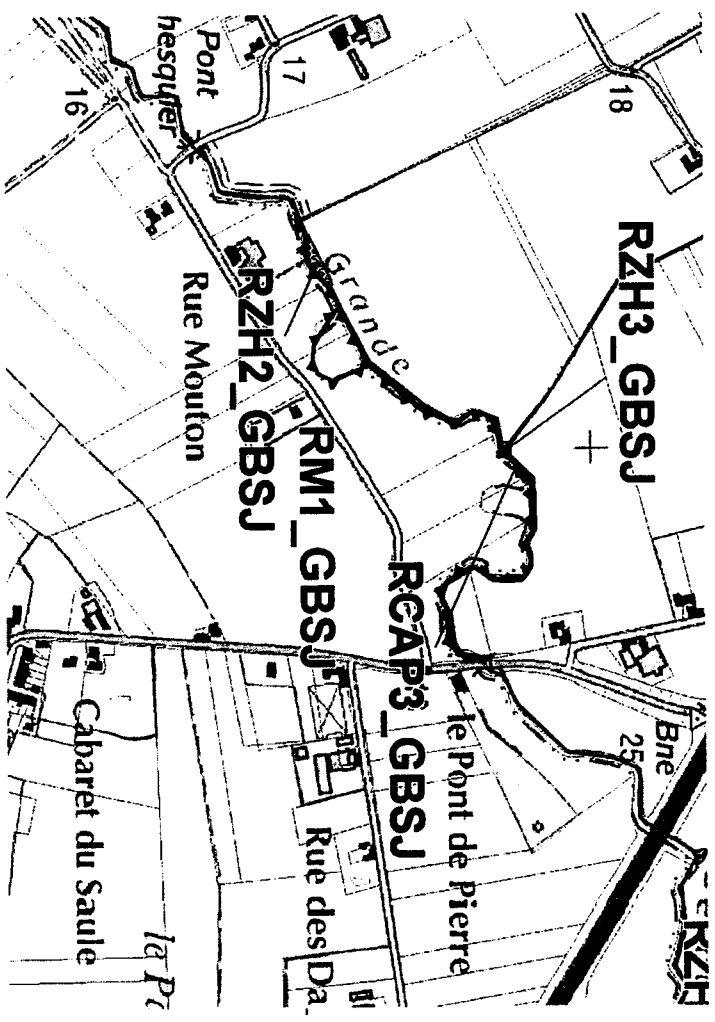
Contraintes	Fonder : présence de bandes enherbées Acquisition de 320 m <sup>2</sup> de terrain (coteinte à 150 € HT)
-------------	---

Conditions d'accès	Passage sur bandes enherbées
--------------------	------------------------------

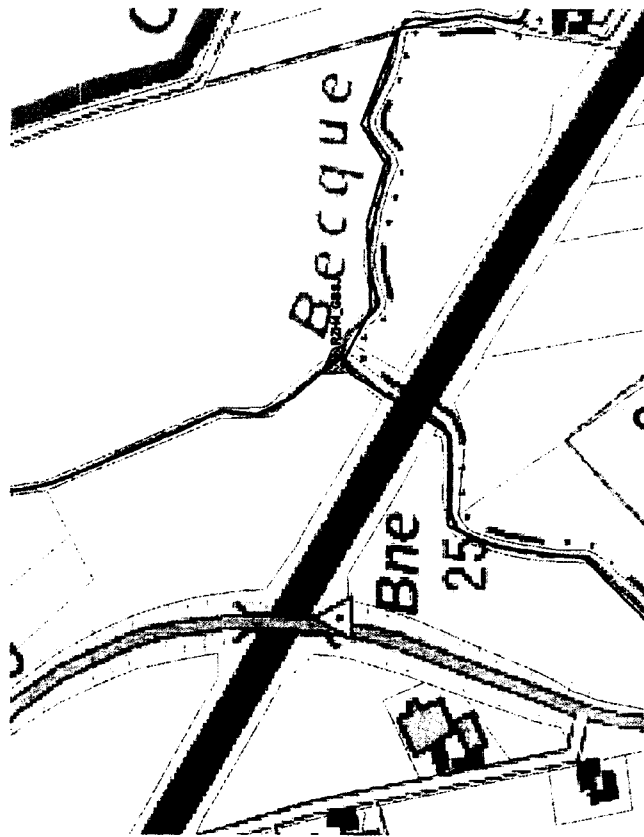
Conditions d'entretien	Entretien par bache d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligures
------------------------	--

Détails estimatifs	Quantitatif		Total sans		Total avec	
	(unités)		Imprévus		Imprévus	
Détails aménagements	Installation de charnières	1	5500 € HT			
	Entretien	280 m <sup>2</sup>	1500 € HT			
	Excavation des murettes	280 m <sup>2</sup>	0 € HT			
	Reboulage en pente douce	90 m <sup>2</sup>	800 € HT	7500 € HT	1500 € HT	9000 € HT
	Mise en place d'un géotextile	32 m	300 € HT			
	Entretien végétation	32 m	Compris dans le programme d'entretien			

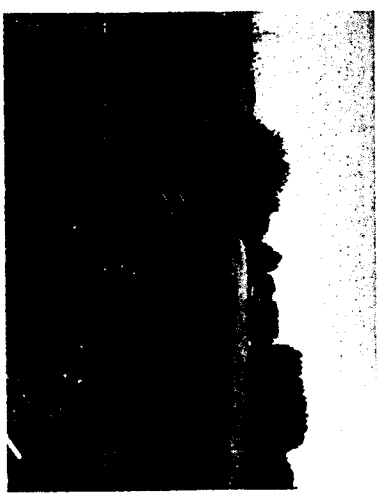
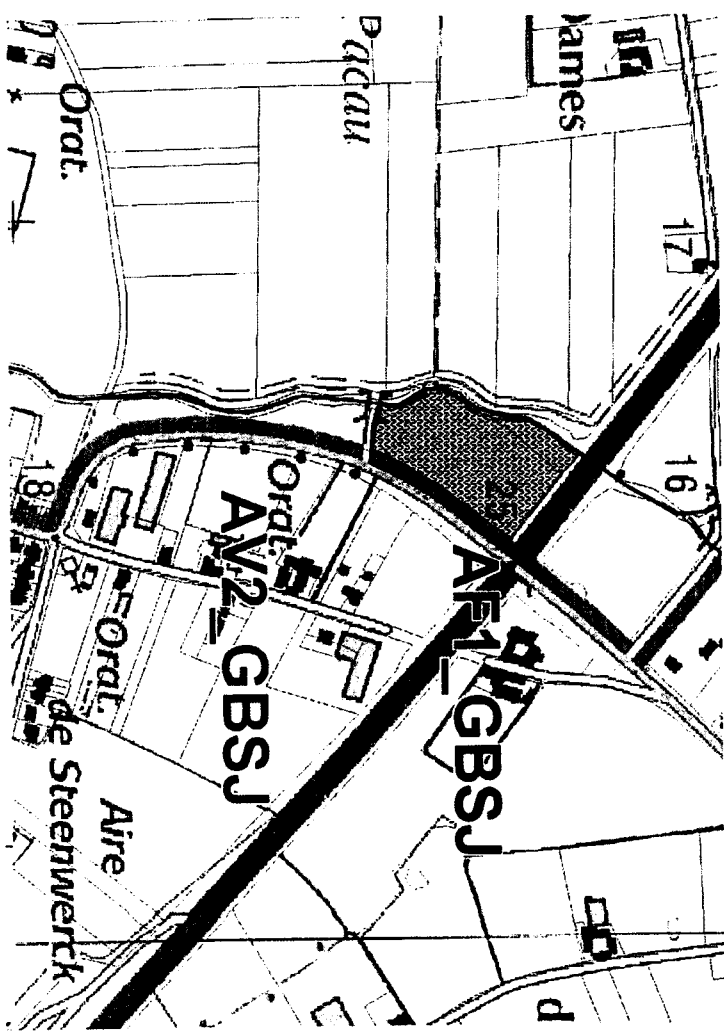
Coût total	9000 euros HT
------------	---------------



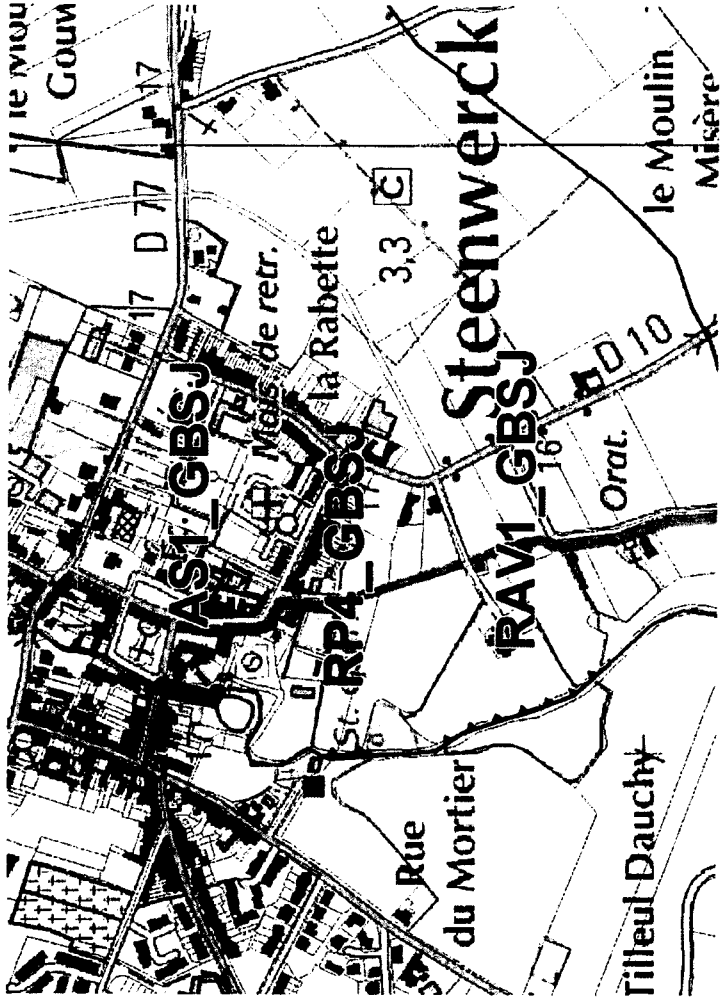
RZH4_GBSJ	RESTAURATION DE ZONE HUMIDE	23 ml																																													
<table border="1"> <tr> <td>Commune</td> <td>BALLUVA</td> </tr> <tr> <td>Cours d'eau</td> <td>Grande Becque de Saint Jans Cappel</td> </tr> <tr> <td>Parcelle cadastrale</td> <td>Y70051; Y70046</td> </tr> <tr> <td>Priorité</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Année de réalisation</td> <td>4</td> </tr> </table>			Commune	BALLUVA	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel	Parcelle cadastrale	Y70051; Y70046	Priorité	1	Année de réalisation	4																																			
Commune	BALLUVA																																														
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																														
Parcelle cadastrale	Y70051; Y70046																																														
Priorité	1																																														
Année de réalisation	4																																														
Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement de la berge : aménagement de sinuosité dans les berges en pente douce (< 30°)																																														
Rôles attendus	<p>Création d'habitats pédocoles pour le brochet et ses espèces compagnes à la confluence de la Grande Becque et de la Baule Becque :</p> <p>Implantation d'une végétation semi-aquatique</p> <p>Source de biodiversité pour la faune</p> <p>Indirectement rôle de régulation des crues</p> <p>Filtre pour l'épuration des eaux</p>																																														
Contraintes	Foncier : présence de bandes enherbées Acquisition de 300 m <sup>2</sup> de terrain (estimée à 450 € HT)																																														
Conditions d'accès	Passage sur bandes enherbées																																														
Conditions d'entretien	Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligneux																																														
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unités)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans Imprévu</th> <th>Total avec Imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de charrier</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrasse</td> <td>284 m<sup>2</sup></td> <td>1500 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des murets</td> <td>284 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation en terre douce</td> <td>69 m<sup>2</sup></td> <td>600 € HT</td> <td>7300 € HT</td> <td>1500 € HT</td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un géotextile</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Epiarmement</td> <td>23 ml</td> <td>200 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>23 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu	Installation de charrier	1	5000 € HT			Terrasse	284 m <sup>2</sup>	1500 € HT			Excavation des murets	284 m <sup>2</sup>	0 € HT			Réalisation en terre douce	69 m <sup>2</sup>	600 € HT	7300 € HT	1500 € HT	Mise en place d'un géotextile					Epiarmement	23 ml	200 € HT			Réhabilitation					Entretien végétation	23 ml	Compris dans le programme d'entretien		
Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu																																											
Installation de charrier	1	5000 € HT																																													
Terrasse	284 m <sup>2</sup>	1500 € HT																																													
Excavation des murets	284 m <sup>2</sup>	0 € HT																																													
Réalisation en terre douce	69 m <sup>2</sup>	600 € HT	7300 € HT	1500 € HT																																											
Mise en place d'un géotextile																																															
Epiarmement	23 ml	200 € HT																																													
Réhabilitation																																															
Entretien végétation	23 ml	Compris dans le programme d'entretien																																													
Coût total	8400 euros HT																																														



AVZ_GBSJ	AMELIORATION DE LA VEGETATION	293 ml															
<table border="1"> <tr> <td>Localisation</td> <td>Commune</td> <td>STEENWERCK</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cours d'eau</td> <td>Grande Becque de Saint Jans Cappel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Parcelle cadastrale</td> <td>Y00038 ; YP0053</td> </tr> </table>			Localisation	Commune	STEENWERCK		Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel		Parcelle cadastrale	Y00038 ; YP0053						
Localisation	Commune	STEENWERCK															
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel															
	Parcelle cadastrale	Y00038 ; YP0053															
<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Année de réalisation</td> <td>3</td> </tr> </table>			Priorité	2	Année de réalisation	3											
Priorité	2																
Année de réalisation	3																
Description de l'aménagement	Revégétalisation des berges; par marcottage; bouturage																
Rôles attendus	Augmentation de la capacité épuratoire du milieu; augmentation de la qualité de l'eau Meilleure stabilité de la berge Création d'habitats pour la faune Diminution engorgement; diminution de la température de l'eau; limite l'enrichissement du milieu																
Contraintes	Aucune																
Conditions d'accès	Passage sur chemin d'exploitation agricole																
Conditions d'entretien	Entretien manuel sur une les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unités)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans Imprévus</th> <th>Total avec Imprévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bouturage, marcottage</td> <td>283 ml</td> <td>900 € HT</td> <td>900 € HT</td> <td>200 € HT</td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>283 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td>1100 € HT</td> </tr> </tbody> </table>		Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans Imprévus	Total avec Imprévus	Bouturage, marcottage	283 ml	900 € HT	900 € HT	200 € HT	Entretien végétation	283 ml	Compris dans le programme d'entretien		1100 € HT
Détails aménagements	Quantitatif (unités)	Sous total	Total sans Imprévus	Total avec Imprévus													
Bouturage, marcottage	283 ml	900 € HT	900 € HT	200 € HT													
Entretien végétation	283 ml	Compris dans le programme d'entretien		1100 € HT													
Coût total	1100 euros HT																

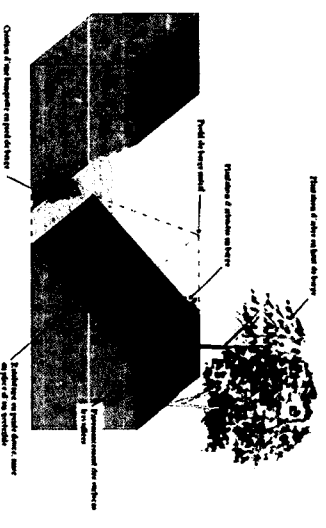
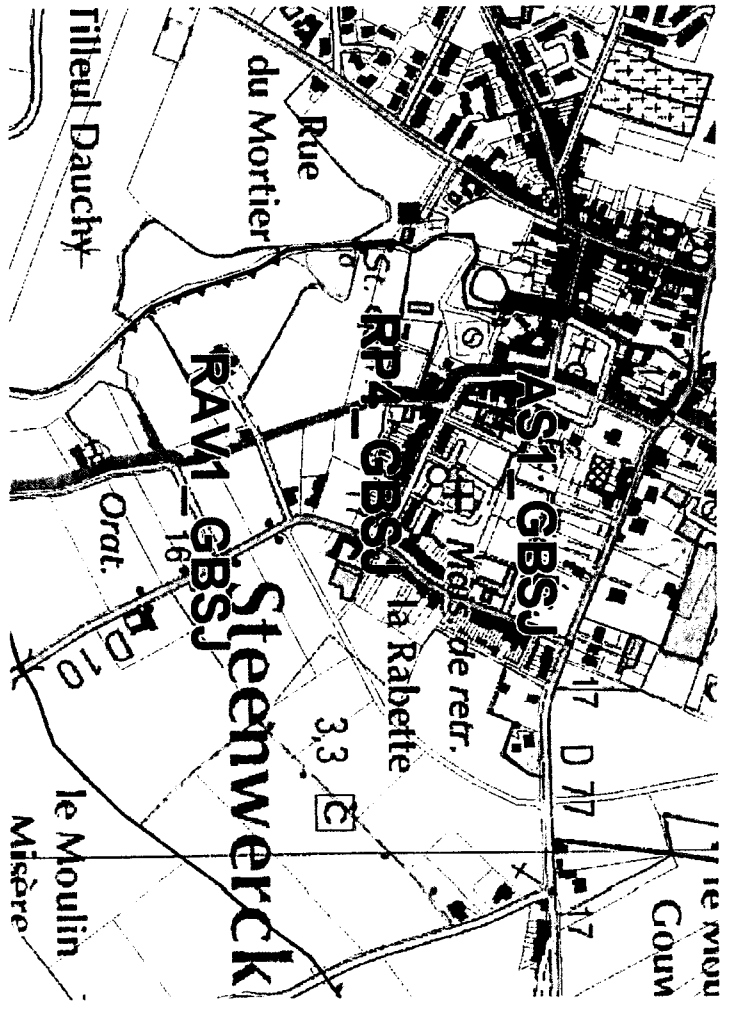


ASI_GBSJ	AMENAGEMENT SEUIL	85 ml																																				
Commune	STEENWERCK																																					
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																					
Parcelle cadastrale	060852																																					
Priorité	1																																					
Année de réalisation	1																																					
Description de l'aménagement	Suppression du seuil en enrochement. Mise en place de seuil de fond et recharge du lit pour scinder la chute en petites chutes franchissables (max 20 cm)																																					
Rôles attendus	Restaurer la continuité écologique sur la Grande becq de St Jans Cappel																																					
Contraintes	Présence d'un pont en amont de l'aménagement Conditions de travail difficiles																																					
Conditions d'accès	Passage par le jardin public de Steenwerck																																					
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																																					
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de charnières</td> <td>1</td> <td>1500 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Démantèlement du seuil existant et enrochement (une journée de pelle mécanique)</td> <td>1</td> <td>1000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux mis en place de seuils de fond en enrochement avec échafaudage (une journée de pelle mécanique avec les matériaux issus du démantèlement)</td> <td>4</td> <td>1000 € HT</td> <td>6000 € HT</td> <td>8000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Recharge du lit</td> <td>34 m<sup>3</sup></td> <td>1700 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation</td> <td>170 m</td> <td>1400 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien des plantations</td> <td>170 m</td> <td>Conçus dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu	Installation de charnières	1	1500 € HT			Démantèlement du seuil existant et enrochement (une journée de pelle mécanique)	1	1000 € HT			Excavation des matériaux mis en place de seuils de fond en enrochement avec échafaudage (une journée de pelle mécanique avec les matériaux issus du démantèlement)	4	1000 € HT	6000 € HT	8000 € HT	Recharge du lit	34 m <sup>3</sup>	1700 € HT			Réhabilitation	170 m	1400 € HT			Entretien des plantations	170 m	Conçus dans le programme d'entretien				
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																																		
Installation de charnières	1	1500 € HT																																				
Démantèlement du seuil existant et enrochement (une journée de pelle mécanique)	1	1000 € HT																																				
Excavation des matériaux mis en place de seuils de fond en enrochement avec échafaudage (une journée de pelle mécanique avec les matériaux issus du démantèlement)	4	1000 € HT	6000 € HT	8000 € HT																																		
Recharge du lit	34 m <sup>3</sup>	1700 € HT																																				
Réhabilitation	170 m	1400 € HT																																				
Entretien des plantations	170 m	Conçus dans le programme d'entretien																																				
Coût total	17600 euros HT																																					

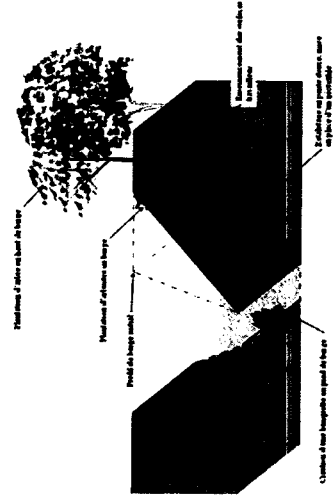




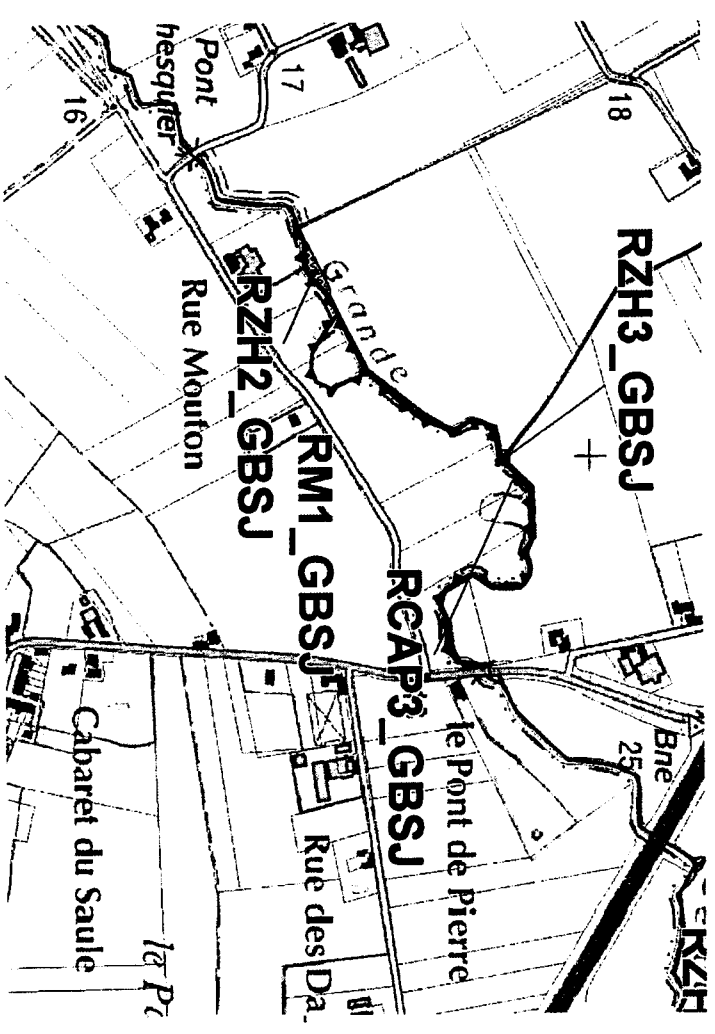
RP4_GBSJ		RETAUFRAGE PLANTATION	63 ml			
<b>Localisation</b>						
Commune	STEINWERCK					
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel					
Parcelle cadastrale	YV0017; YV0018; YV0111; YV0112					
<b>Priorité</b>						
Priorité	2					
<b>Année de réalisation</b>						
Année de réalisation	3					
<b>Description de l'aménagement</b>						
Description de l'aménagement	Rebouteillage des deux berges en pente douce 2/1 Plantation de bosquets en alternance sur les deux rives Remise en place de la clôture après rebouteillage					
<b>Rôles attendus</b>						
Rôles attendus	Augmenter la stabilité des berges en adoucissant leur pente. Augmenter la tenue de la berge grâce à la végétation. Reconstituer la ripisylve et ainsi recréer la continuité du corridor de la trame verte. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques de gestion en bordure de cours d'eau.					
<b>Contraintes</b>						
Contraintes	L'emprise nécessaire en haut de berge est de 3,5 m sur chaque rive Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déchets (non chiffré)					
<b>Conditions d'accès</b>						
Conditions d'accès	Passage sur prairie					
<b>Conditions d'entretien</b>						
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.					
<b>Détails estimatifs</b>						
		<b>Détails aménagements</b>	<b>Quantitatif (unité)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans imprévus</b>	<b>Total avec imprévus</b>
		Installation de clôture	1	6000 € HT		
		Entretien	772 m	500 € HT		
		Excavation des herbiers	772 m	500 € HT		
		Rebouteillage en pierre	0	0 € HT		
		Mise en place d'un pédoncule	900 m <sup>2</sup>	7400 € HT		
		Entretien annuel	63 ml	600 € HT	14800 € HT	3400 € HT
		Revégénération	63 ml	600 € HT		20300 € HT
		Entretien végétation	63 ml			
		Compris dans le programme de gestion de l'entretien				
<b>Coût total</b>		<b>20300 euros HT</b>				



RAV1_GBSJ	RETAILUTAGE AMÉLIORATION DE LA VÉGÉTATION	238 ml																																																			
<table border="1"> <tr> <td>Commune</td> <td>STEENWERCK</td> </tr> <tr> <td>Cours d'eau</td> <td>Grande Becque de Saint-Jans Cappel</td> </tr> <tr> <td>Parcelle cadastrale</td> <td>YW0015; YW0020; YW0024</td> </tr> <tr> <td>Priorité</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Année de réalisation</td> <td>3</td> </tr> </table>			Commune	STEENWERCK	Cours d'eau	Grande Becque de Saint-Jans Cappel	Parcelle cadastrale	YW0015; YW0020; YW0024	Priorité	2	Année de réalisation	3																																									
Commune	STEENWERCK																																																				
Cours d'eau	Grande Becque de Saint-Jans Cappel																																																				
Parcelle cadastrale	YW0015; YW0020; YW0024																																																				
Priorité	2																																																				
Année de réalisation	3																																																				
Description de l'aménagement	<p>Reculage des deux berges avec une pente de 2/1 sur les 100 derniers mètres du secteur Amélioration de la végétation par marottage et bouterage sur les deux rives (238 ml). Remise en place de la clôture après reculage</p>																																																				
Rôles attendus	<p>Augmentation de la capacité épuratoire du milieu ; augmentation de la qualité de l'eau Meilleure stabilité de la berge Création d'habitats pour la faune Diminution ensoleillement ; diminution de la température de l'eau, limite l'embaissement du lit mineur</p>																																																				
Contraintes	<p>L'empire nécessaire en base de berge est de 3,5 m sur chaque rive Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des débris (non chiffré ici)</p>																																																				
Conditions d'accès	<p>Passage sur prairie</p>																																																				
Conditions d'entretien	<p>Entretien manuel, surtout les 3 premières années ensemencement de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.</p>																																																				
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Imprévus</th> <th>Total avec imprévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de clôture</td> <td>3</td> <td>6000 € HT</td> <td rowspan="2">24100 € HT</td> <td rowspan="2">4900 € HT</td> <td rowspan="2">29000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Entretien</td> <td>1238 m<sup>2</sup></td> <td>6200 € HT</td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux</td> <td>1728 m<sup>3</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reculage en pente douce</td> <td>1660 m<sup>2</sup></td> <td>11800 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un géotextile</td> <td>200 m<sup>2</sup></td> <td>300 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remise en place des clôtures</td> <td>238 m</td> <td>800 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Botanique, marottage</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>238 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Imprévus	Total avec imprévus	Installation de clôture	3	6000 € HT	24100 € HT	4900 € HT	29000 € HT	Entretien	1238 m <sup>2</sup>	6200 € HT	Excavation des matériaux	1728 m <sup>3</sup>	0 € HT				Reculage en pente douce	1660 m <sup>2</sup>	11800 € HT				Mise en place d'un géotextile	200 m <sup>2</sup>	300 € HT				Remise en place des clôtures	238 m	800 € HT				Botanique, marottage						Entretien végétation	238 ml	Compris dans le programme d'entretien			
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Imprévus	Total avec imprévus																																																
Installation de clôture	3	6000 € HT	24100 € HT	4900 € HT	29000 € HT																																																
Entretien	1238 m <sup>2</sup>	6200 € HT																																																			
Excavation des matériaux	1728 m <sup>3</sup>	0 € HT																																																			
Reculage en pente douce	1660 m <sup>2</sup>	11800 € HT																																																			
Mise en place d'un géotextile	200 m <sup>2</sup>	300 € HT																																																			
Remise en place des clôtures	238 m	800 € HT																																																			
Botanique, marottage																																																					
Entretien végétation	238 ml	Compris dans le programme d'entretien																																																			
Coût total	29000 euros HT																																																				

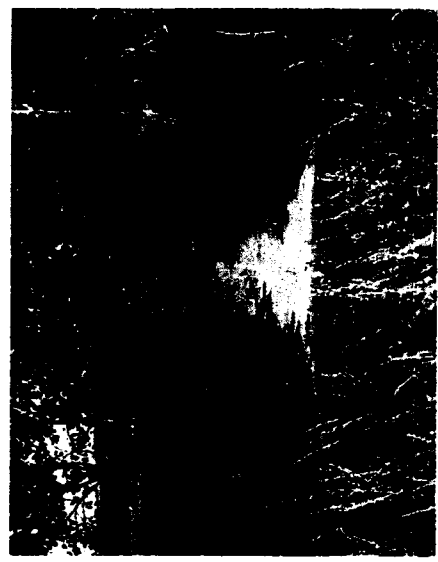
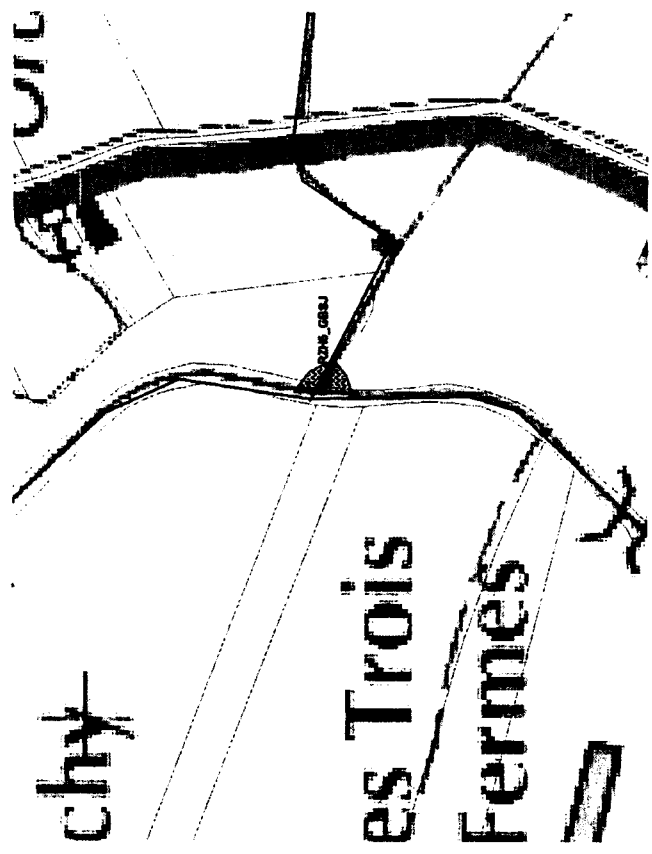


RM1_GBSJ	REMANOYAGE	187 ml																																																							
<b>Localisation</b>																																																									
Commune	STRIMWICK																																																								
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																																								
Parcelle cadastrale	YN0003 ; YN0004 ; ZT0101 ; ZT0102																																																								
Priorité	3																																																								
Année de réalisation	3																																																								
<b>Description de l'aménagement</b>																																																									
	Bocstation du R1 d'origine du cours d'eau. Mise en portance des berges. Plantation de saules.																																																								
<b>Rôles attendus</b>																																																									
	Augmentation de la capacité opérationnelle du milieu : augmentation de la qualité de l'eau. Meilleure stabilité de la berge. Création d'habitats pour la faune. Diminution endométrisme : diminution de la température de l'eau, limite l'envasement de la rivière.																																																								
<b>Contraintes</b>																																																									
	Bonifier l'acquisition du terrain ou convention avec le propriétaire. Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déchets (non chiffré).																																																								
<b>Conditions d'accès</b>																																																									
	Passage sur prairie.																																																								
<b>Conditions d'entretien</b>																																																									
	Entretien manuel, surtout les 3 premières années environ de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																																																								
<b>Détails estimatifs</b>																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans Imprévu</th> <th>Total avec Imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de chantier</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>3500 m<sup>2</sup></td> <td>16500 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux</td> <td>3500 m<sup>3</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation en pente douce</td> <td>2510 m<sup>2</sup></td> <td>18000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un géotextile</td> <td></td> <td></td> <td>45000 € HT</td> <td>9200 € HT</td> </tr> <tr> <td>Envasement</td> <td>374 m<sup>3</sup></td> <td>2200 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place de clôtures</td> <td>197 m</td> <td>1500 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaménagement</td> <td>1</td> <td>1200 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un abri pour aménager</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>55000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>187 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu	Installation de chantier	1	5000 € HT			Terrassement	3500 m <sup>2</sup>	16500 € HT			Excavation des matériaux	3500 m <sup>3</sup>	0 € HT			Réalisation en pente douce	2510 m <sup>2</sup>	18000 € HT			Mise en place d'un géotextile			45000 € HT	9200 € HT	Envasement	374 m <sup>3</sup>	2200 € HT			Mise en place de clôtures	197 m	1500 € HT			Réaménagement	1	1200 € HT			Mise en place d'un abri pour aménager				55000 € HT	Entretien végétation	187 ml	Compris dans le programme d'entretien		
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu																																																					
Installation de chantier	1	5000 € HT																																																							
Terrassement	3500 m <sup>2</sup>	16500 € HT																																																							
Excavation des matériaux	3500 m <sup>3</sup>	0 € HT																																																							
Réalisation en pente douce	2510 m <sup>2</sup>	18000 € HT																																																							
Mise en place d'un géotextile			45000 € HT	9200 € HT																																																					
Envasement	374 m <sup>3</sup>	2200 € HT																																																							
Mise en place de clôtures	197 m	1500 € HT																																																							
Réaménagement	1	1200 € HT																																																							
Mise en place d'un abri pour aménager				55000 € HT																																																					
Entretien végétation	187 ml	Compris dans le programme d'entretien																																																							
<b>Coût total</b>																																																									
	55000 euros HT																																																								

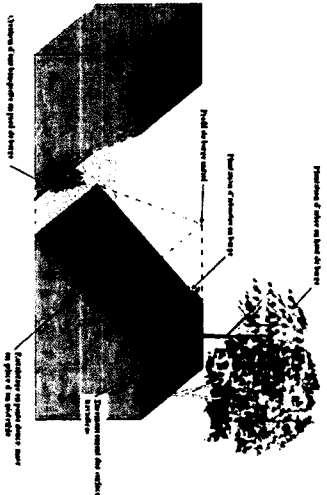
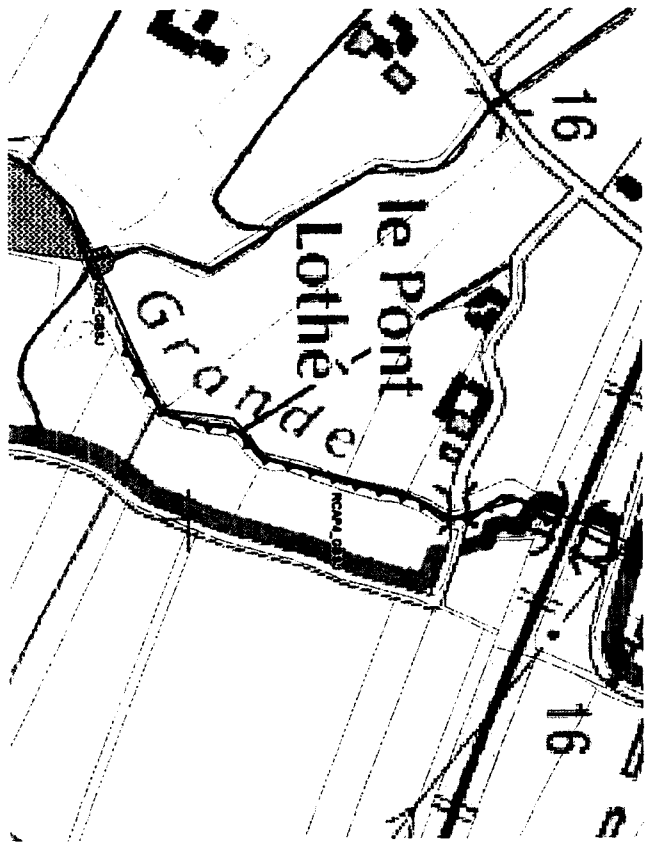




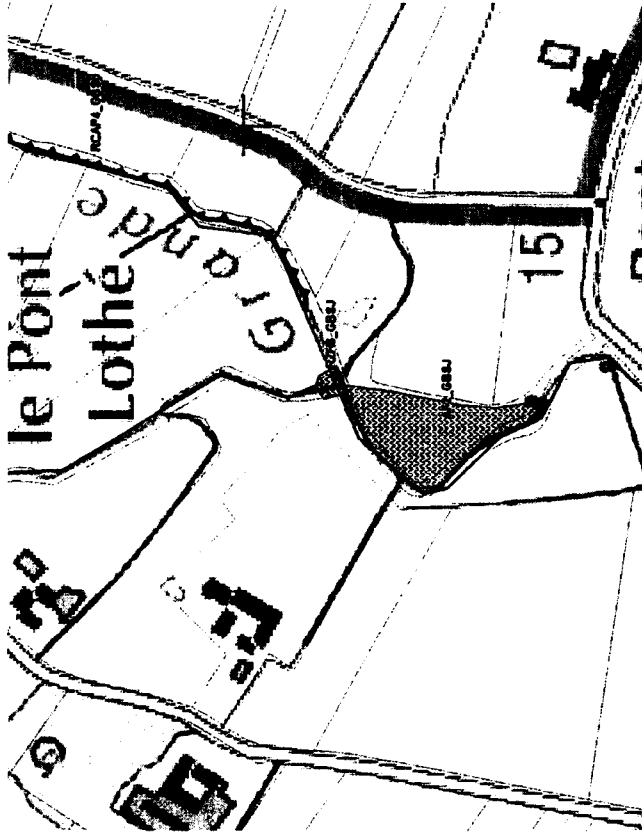
RZHS_GBSJ	RESTAURATION DE ZONE HUMIDE	32 ml																																										
Localisation	Commune : STERNWIECK Cours d'eau : Grande Becque de Saint Jans Cappel Parcelle cadastrale : YW0029; YW0031																																											
Priorité	1																																											
Année de réalisation	3																																											
Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement de la berge : aménagement de sinusité dans les berges en pente douce ( < 30°)																																											
Rôles attendus	Création d'habitats piscicoles pour le brochet et ses espèces compagnes à la confluence de la Grande Becque et de la Becque de la Ribaine ; Implémentation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indirectement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux																																											
Contraintes	Foncier : présence de bandes enherbées Acquisition de 350 m <sup>2</sup> de terrain (estimée à 535 € HT)																																											
Conditions d'accès	Passage sur prairie																																											
Conditions d'entretien	Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligures																																											
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de charnier</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>300 m<sup>2</sup></td> <td>1500 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux</td> <td>300 m<sup>3</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reculage en pente douce</td> <td>98 m<sup>2</sup></td> <td>600 € HT</td> <td>7600 € HT</td> <td>1800 € HT</td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un géotextile</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien</td> <td>32 ml</td> <td>300 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>32 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu	Installation de charnier	1	5000 € HT			Terrassement	300 m <sup>2</sup>	1500 € HT			Excavation des matériaux	300 m <sup>3</sup>	0 € HT			Reculage en pente douce	98 m <sup>2</sup>	600 € HT	7600 € HT	1800 € HT	Mise en place d'un géotextile					Entretien	32 ml	300 € HT			Entretien végétation	32 ml	Compris dans le programme d'entretien			<table border="1"> <tr> <td>Coût total</td> <td>9200 euros HT</td> </tr> </table>	Coût total	9200 euros HT
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																																								
Installation de charnier	1	5000 € HT																																										
Terrassement	300 m <sup>2</sup>	1500 € HT																																										
Excavation des matériaux	300 m <sup>3</sup>	0 € HT																																										
Reculage en pente douce	98 m <sup>2</sup>	600 € HT	7600 € HT	1800 € HT																																								
Mise en place d'un géotextile																																												
Entretien	32 ml	300 € HT																																										
Entretien végétation	32 ml	Compris dans le programme d'entretien																																										
Coût total	9200 euros HT																																											



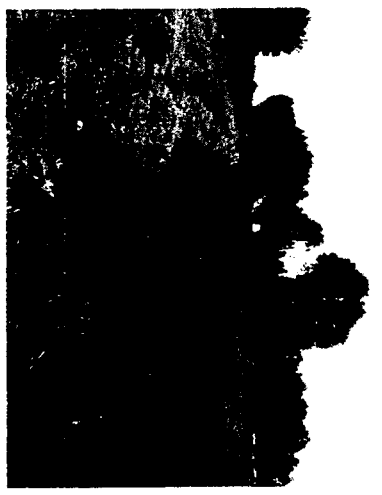
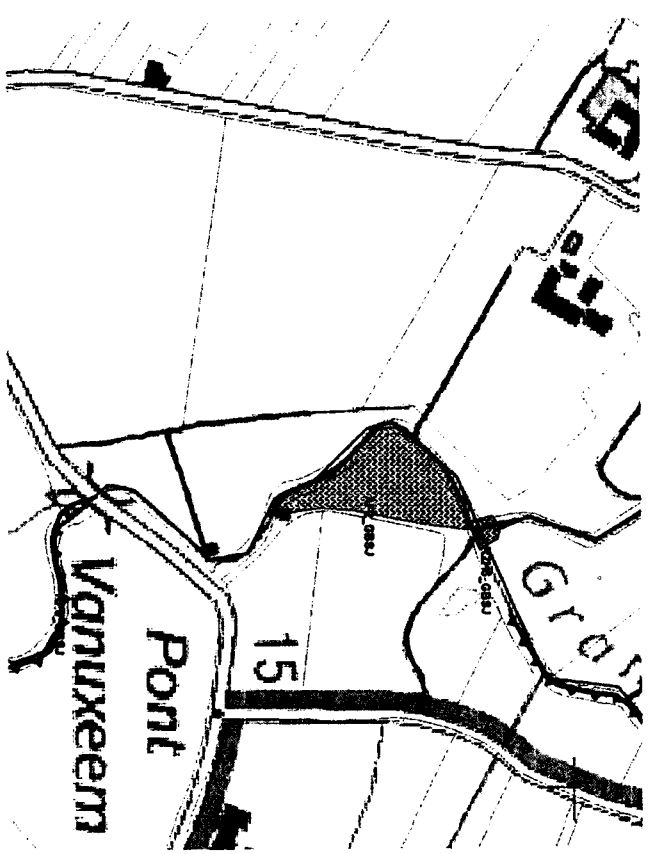
RCAP4_GBSJ		RETAUTAGE CLOTURE ABREUVON PLANTATION	399 ml		
<b>Localisation</b>					
Commune	STENWICK				
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel				
Parcelle cadastrale	YX0044 ; YX0047 ; YX0048 ; YX0049 ;				
Priorité	2				
Année de réalisation	2				
<b>Description de l'aménagement</b>					
Rechargement de la berge gauche en pente douce Z/1 Mise en place d'une clôture et d'un abreuvoir. Plantation de bosquets en alternance avec des routes sur la rive gauche					
<b>Rôles attendus</b>					
Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant sa pente. Protection de la berge et de la qualité de l'eau en limitant le ruissellement par les bosquets. Restaurer la continuité du corridor de la trame verte (entre la lys et les Monts des Flandres) Augmenter la qualité de l'eau en augmentant l'ombrage sur le cours d'eau. Augmentation de la capacité épuratoire du milieu : augmentation de la qualité de l'eau					
<b>Contraintes</b>					
L'emprise nécessaire en haut de berge est de 3 ml Il faut prévoir un lieu pour l'encastrement des déchets (non classé IC)					
<b>Conditions d'accès</b>					
Passage en piétons					
<b>Conditions d'entretien</b>					
Entretien manuel, sur une les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.					
<b>Détails estimatifs</b>					
<b>Détails aménagements</b>		<b>Quantité (unité)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans imprévus</b>	<b>Total avec imprévus</b>
Installation de clôture		1	6000 € HT		
Taraudement		1795 m <sup>2</sup>	9000 € HT		
Encastrement des déchets		1795 m <sup>2</sup>	0 € HT		
Rechargement en terre douce		2876 m <sup>3</sup>	20100 € HT		
Essai semencement		198,5 m	1600 € HT	36000 € HT	
Mise en place de clôture		399 ml	2400 € HT	7000 € HT	
Mise en place d'un abreuvoir aménagé		1	1200 € HT		47200 € HT
Entretien végétation		198,5 ml	Compris dans le programme d'entretien		
<b>Coût total</b>				<b>47200 euros HT</b>	



RZH6_GBSJ	RESTAURATION DE ZONE HUMIDE		22 ml																																													
Localisation	Commune	STREWERCK																																														
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																														
	Parcelle cadastrale	YX0043 ; YX0055																																														
Priorité	1																																															
Année de réalisation	2																																															
Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement de la berge : aménagement de sinusité dans les berges en pente douce (< 30°)																																															
Rôles attendus	Création d'habitats pédocoles pour le brochet et ses espèces compagnes à la confluence de la Grande Becque et du Wifém : Implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indirectement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux																																															
Contraintes	Foncier : présence de bandes enherbées Acquisition de 410 m <sup>2</sup> de terrain (estimés à 615 € HT)																																															
Conditions d'accès	Passage sur prairie																																															
Conditions d'entretien	Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligneux																																															
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de charnières</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>410 m<sup>2</sup></td> <td>2000 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux</td> <td>410 m<sup>3</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ravalement en pente douce</td> <td>68 m<sup>2</sup></td> <td>500 € HT</td> <td>7700 € HT</td> <td>1600 € HT</td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un photoaube</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ensemencement</td> <td>22 ml</td> <td>200 € HT</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Revégétalisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>22 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu	Installation de charnières	1	5000 € HT			Terrassement	410 m <sup>2</sup>	2000 € HT			Excavation des matériaux	410 m <sup>3</sup>	0 € HT			Ravalement en pente douce	68 m <sup>2</sup>	500 € HT	7700 € HT	1600 € HT	Mise en place d'un photoaube					Ensemencement	22 ml	200 € HT			Revégétalisation					Entretien végétation	22 ml	Compris dans le programme d'entretien		
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																																												
Installation de charnières	1	5000 € HT																																														
Terrassement	410 m <sup>2</sup>	2000 € HT																																														
Excavation des matériaux	410 m <sup>3</sup>	0 € HT																																														
Ravalement en pente douce	68 m <sup>2</sup>	500 € HT	7700 € HT	1600 € HT																																												
Mise en place d'un photoaube																																																
Ensemencement	22 ml	200 € HT																																														
Revégétalisation																																																
Entretien végétation	22 ml	Compris dans le programme d'entretien																																														
Coût total	9200 euros HT																																															



AF2_GRS1	AMBIAGEMENT DE FAYVERE		229 ml																																																												
<b>Détails estimatifs</b>																																																															
<b>Localisation</b>	Commune	STEDWERCK																																																													
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																																																													
	Parcelle cadastrale	Y309053																																																													
Priorité	1																																																														
Année de réalisation	2																																																														
<b>Description de l'aménagement</b>	Création de zone de "nurserie" par décaissement sur la parcelle Aménagement de mures adjacentes																																																														
<b>Rôles attendus</b>	Création d'habitats piscicoles pour le brochet et ses espèces compagnes ; implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indicement rôle de régulation des crues Fibre pour l'épuration des eaux																																																														
<b>Contraintes</b>	Foncier : Acquisition du terrain sur une surface de 5500 m <sup>2</sup> (estimé à 12350 € HT) Ou passage d'une convention avec le propriétaire																																																														
<b>Conditions d'accès</b>	Passage sur prairie																																																														
<b>Conditions d'entretien</b>	Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligneux																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans Imprévu</th> <th>Imprévus</th> <th>Total avec Imprévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Installation de charnière</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>1700 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des murets</td> <td>1700 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rechargement en sable douce</td> <td>687 m<sup>3</sup></td> <td>5200 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place d'un épis/bétons</td> <td></td> <td></td> <td>20800 € HT</td> <td>4200 € HT</td> <td>24800 € HT</td> </tr> <tr> <td>Environnement</td> <td>228 ml</td> <td>1900 € HT</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Revégénération</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>228 ml</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Compte dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Imprévus	Total avec Imprévus	Installation de charnière	1	5000 € HT				Terrassement	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT				Excavation des murets	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT				Rechargement en sable douce	687 m <sup>3</sup>	5200 € HT				Mise en place d'un épis/bétons			20800 € HT	4200 € HT	24800 € HT	Environnement	228 ml	1900 € HT				Revégénération						Entretien végétation	228 ml					Compte dans le programme d'entretien					
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Imprévus	Total avec Imprévus																																																										
Installation de charnière	1	5000 € HT																																																													
Terrassement	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT																																																													
Excavation des murets	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT																																																													
Rechargement en sable douce	687 m <sup>3</sup>	5200 € HT																																																													
Mise en place d'un épis/bétons			20800 € HT	4200 € HT	24800 € HT																																																										
Environnement	228 ml	1900 € HT																																																													
Revégénération																																																															
Entretien végétation	228 ml																																																														
Compte dans le programme d'entretien																																																															
<b>Coût total</b>	24800 euros HT																																																														

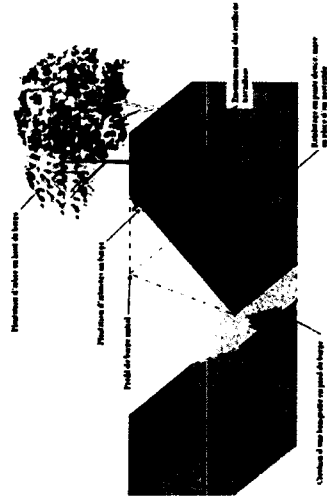
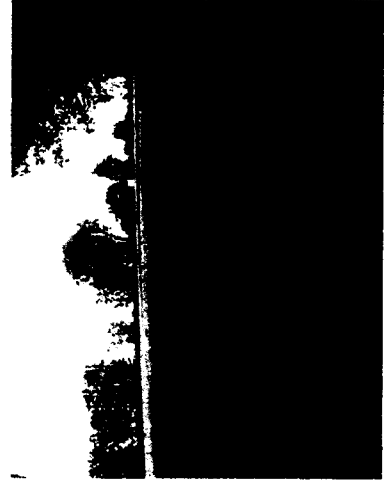
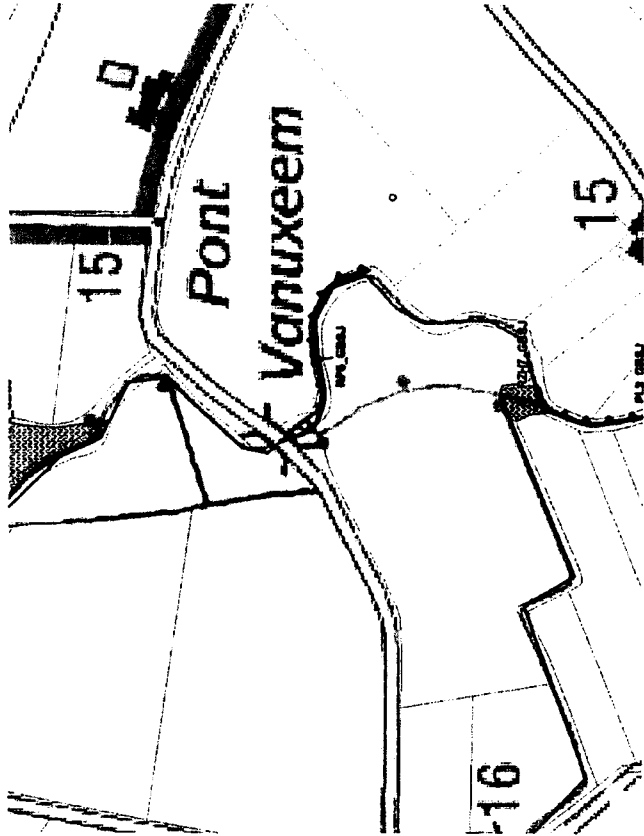


Système de principe de l'aménagement d'une ripisylve :

Rechargement et végétalisation des berges

Installation possible d'un saul (épis) ou d'un barrage

RPS_GBSJ	RETAUTAGE PLANTATION		293 ml	
Localisation	Commune	STEDENWICQ		
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel		
	Parcelle cadastrale	XH0043 ; XH10044		
Priorité	2			
Année de réalisation	2			
Description de l'aménagement	Redautage des deux berges en pente 3/2 sur la partie protégée par du usage (soit 50 ml en rive gauche) Plantation de bosquets en alternance sur les deux rives.			
Rôles attendus	Augmenter la stabilité des berges en adoucissant leur pente. Augmenter la tenue de la berge grâce à la végétation. Reconstituer la ripisylve et ainsi restaurer la continuité du corridor de la trame verte. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques de gestion en bordure de cours d'eau.			
Contraintes	L'emprise cadastrale en haut de berge est de 1,65 m sur chaque rive Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déchets (non chiffré ici)			
Conditions d'accès	Passage sur prairie			
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.			
Détails estimatifs	Quantitatif (unités)		Total sans imprévu	Total avec imprévu
	Détails aménagements		Sous total	
Implantation de charrier		1	5000 € HT	
Terrassement		817 m²	4100 € HT	
Excavation des matériaux		817 m³	0 € HT	
Redautage en pente douce		1704 m²	13400 € HT	4800 € HT
Mise en place d'un géotextile				
Ensemencement		178 ml	1500 € HT	
Rendabilisation				
Entretien végétation		178 ml	Compris dans le programme d'entretien	28000 € HT
Coût total		28000 euros HT		



RZH7_GBSJ	RESTAURATION DE ZONE HUMIDE	22 ml
-----------	-----------------------------	-------

Localisation	
Commune	STEWERCK
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel
Parcelle cadastrale	XH0039 ;XH0043

Priorité	1
Année de réalisation	2

Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement de la berge : aménagement de rampe dans les berges en pente douce ( < 30°)
------------------------------	--

Rôles attendus	Création d'habitats piscicoles pour le brochet et ses espèces compagnes à la confluence de la Grande Becque et de la Becque des Farnes : implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indirectement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux
----------------	--

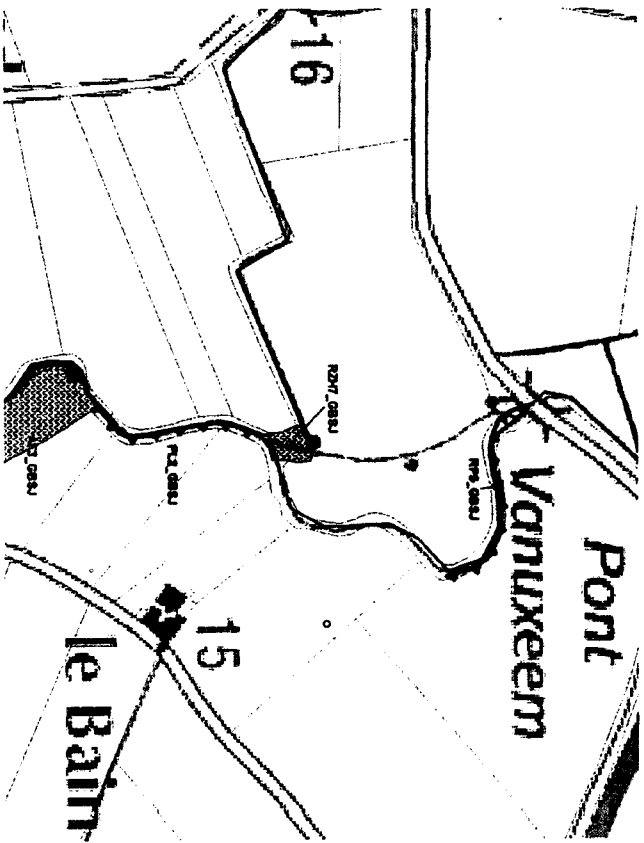
Contraintes	Fonder : présence de bandes enherbées Acquisition de 850 m² de terrain (estimé à 1275 € HT)
-------------	--

Conditions d'accès	Passage sur bandes enherbées
--------------------	------------------------------

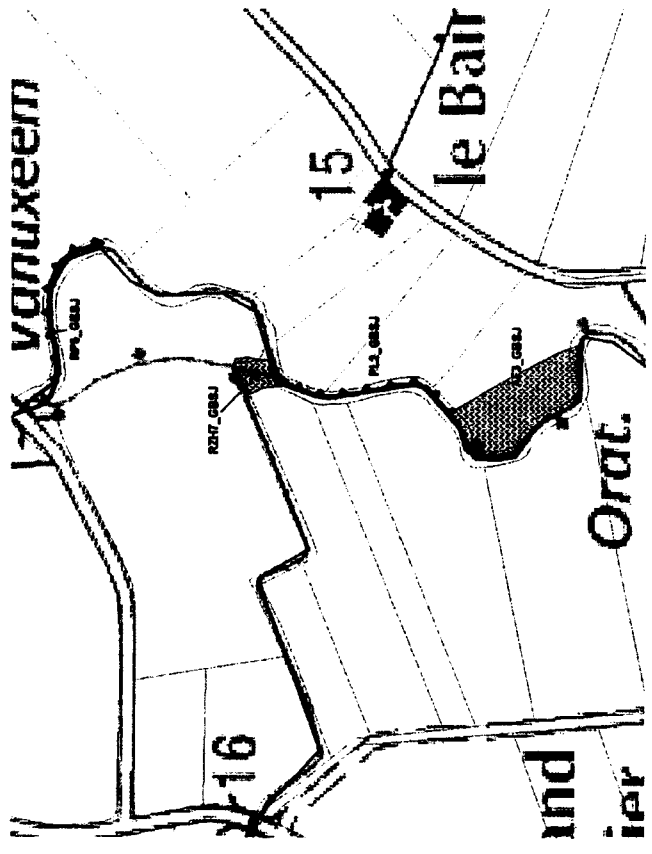
Conditions d'entretien	Entretien par bande d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligures
------------------------	--

Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévus	Total avec Imprévus
	Installation de chevron	1	9900 € HT			
	1. Terrassement	950 m²	2900 € HT			
	Escalade des matériaux	500 m³	0 € HT			
	Remblaiage en terre osseuse mise en place et en épave	68 m³	500 € HT		6200 € HT	1700 € HT
	Entretien	22 ml	200 € HT			
	Revégénération	22 ml	Compte dans la bande d'entretien			
	Entretien végétation	22 ml				

Coût total	9900 euros HT
------------	---------------



PL2_GBSJ	PLANTATION	138 ml																				
<table border="1"> <tr> <td>Commune</td> <td>STEINWICK</td> </tr> <tr> <td>Cours d'eau</td> <td>Grande Becque de Saint Jans Cappel</td> </tr> <tr> <td>Parcelle cadastrale</td> <td>XH0037 ; XH0038 ; XH0039 ; XH0049 ; XH0050 ; XH0051 ;</td> </tr> </table>			Commune	STEINWICK	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel	Parcelle cadastrale	XH0037 ; XH0038 ; XH0039 ; XH0049 ; XH0050 ; XH0051 ;														
Commune	STEINWICK																					
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																					
Parcelle cadastrale	XH0037 ; XH0038 ; XH0039 ; XH0049 ; XH0050 ; XH0051 ;																					
<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Année de réalisation</td> <td>2</td> </tr> </table>			Priorité	2	Année de réalisation	2																
Priorité	2																					
Année de réalisation	2																					
Description de l'aménagement	Plantation d'alignements d'espèces variées en pot et d'origine locale Densité : 1 plant tous les 0,5 m Laisser des trouées en alternant la rive plantée																					
Rôles attendus	Plantation d'alignements d'espèces variées en pot et d'origine locale Densité : 1 plant tous les 0,5 m Laisser des trouées																					
Contraintes	Aucune																					
Conditions d'accès	Passage sur prairie																					
Conditions d'entretien	Entretien manuel, surtout les 3 premières années, entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.																					
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans imprévu</th> <th>Total avec imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entretien végétation</td> <td>1</td> <td>250 € HT</td> <td>400 € HT</td> <td>2150 € HT</td> </tr> <tr> <td> fourniture des plants (arbres, arbustes, herbacées...)</td> <td>138 ml</td> <td>1500 € HT</td> <td>1750 € HT</td> <td>400 € HT</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu	Entretien végétation	1	250 € HT	400 € HT	2150 € HT	fourniture des plants (arbres, arbustes, herbacées...)	138 ml	1500 € HT	1750 € HT	400 € HT	Compris dans le programme d'entretien				
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévu	Total avec imprévu																		
Entretien végétation	1	250 € HT	400 € HT	2150 € HT																		
fourniture des plants (arbres, arbustes, herbacées...)	138 ml	1500 € HT	1750 € HT	400 € HT																		
Compris dans le programme d'entretien																						
Coût total	2100 euros HT																					



A13_GBS1		AMENAGEMENT DE FAYVERE		188 ml		
<b>Localisation</b>						
Commune	STENWERCK					
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappe					
Parcelle cadastrale	XH0051					
<b>Année de réalisation</b>						
Priorité	1					
Année de réalisation	2					
<b>Description de l'aménagement</b>						
Création de zone de "hercier" par déclassement sur la parcelle Aménagement des mares adjacentes						
<b>Rôles attendus</b>						
Création d'habitats pédocoles pour le brochet et ses espèces compagnes : implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indicement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux						
<b>Contraintes</b>						
Fonder : Acquisition du terrain sur une surface de 4850 m <sup>2</sup> (estimée à 1225 € HT) Ou passage d'une convention avec le propriétaire						
<b>Conditions d'accès</b>						
Passage sur prairie						
<b>Conditions d'entretien</b>						
Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligesux						
<b>Détails estimatifs</b>						
		<b>Détails aménagements</b>	<b>Quantitatif (unités)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans Imprévus</b>	<b>Total avec Imprévus</b>
		Installation de granite	1	6000 € HT		
		Terrassement	900 m <sup>2</sup>	4950 € HT		
		Excavation des murettes	900 m <sup>2</sup>	0 € HT		
		Mise en place d'un cours	564 m <sup>2</sup>	4300 € HT	19400 € HT	3900 € HT
		Essai de plantation	1	4000 € HT		
		Mise en place d'un rideau	180 m	1800 € HT		
		Réhabilitation	180 m	1800 € HT		
		Entretien végétation	180 m			23000 € HT
<b>Coût total</b>				<b>23300 euros HT</b>		

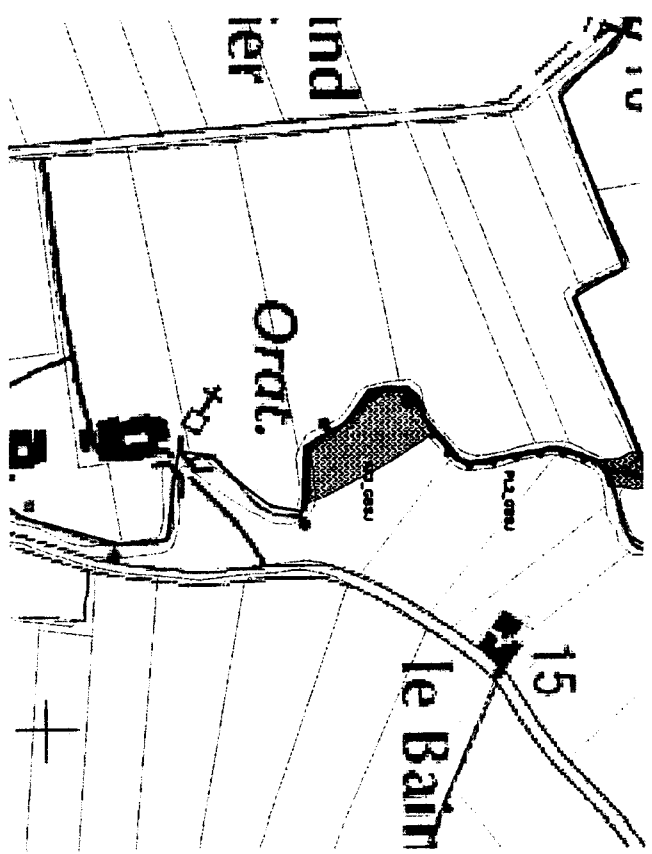
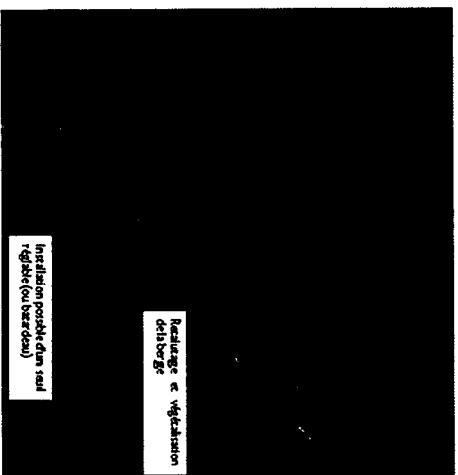


Schéma de principe de l'aménagement d'une figure :

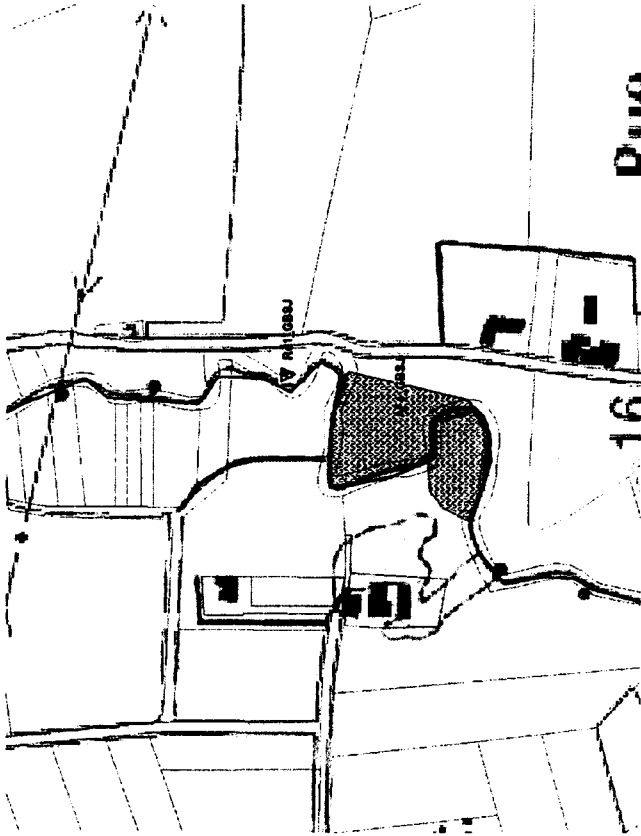


Installation possible d'un seul registre (ou bardeaux)

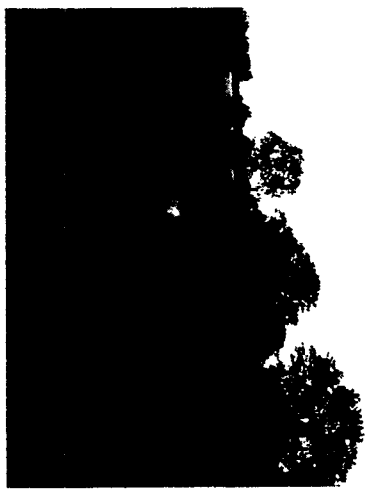
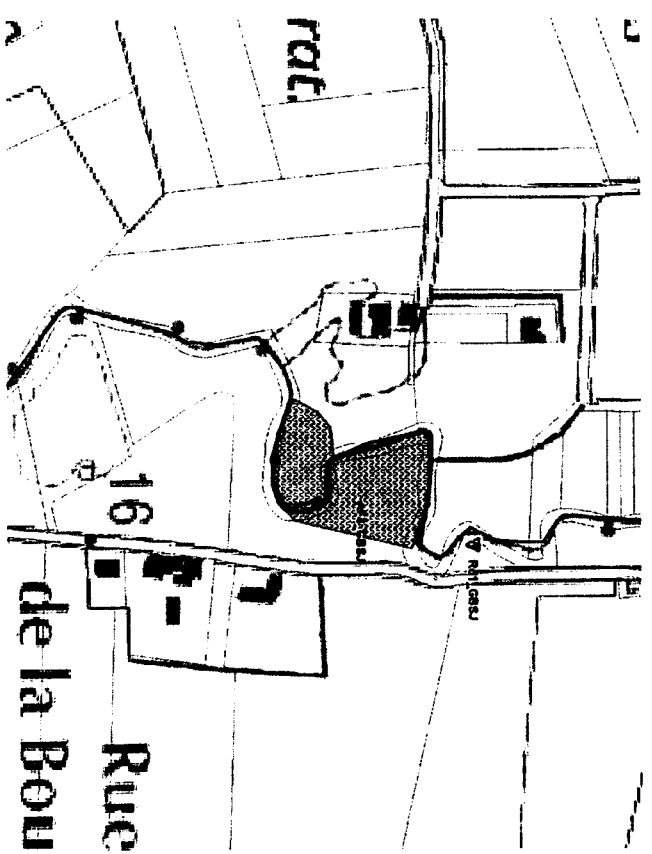
Plantage et végétation dans les 50



Rd1_GBSJ	RETRAIT DE DECHET		0 ml										
Localisation	Commune	STENWECK											
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel											
	Parcelle cadastrale	ZH0056											
Priorité	3												
Année de réalisation	1												
Description de l'aménagement	Retrait déchets anthropiques												
Rôles attendus	Cours d'eau exempté de déchets												
Contraintes	Aucune												
Conditions d'accès	Bouie communale												
Conditions d'entretien	Communication du public / usagers												
Détails estimatifs	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails aménagements</th> <th>Quantitatif (unité)</th> <th>Sous total</th> <th>Total sans Imprévu</th> <th>Total avec Imprévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Retrait des déchets</td> <td>0,5 jour</td> <td>150 € HT</td> <td>150 € HT</td> <td>180 € HT</td> </tr> </tbody> </table>			Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu	Retrait des déchets	0,5 jour	150 € HT	150 € HT	180 € HT
	Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans Imprévu	Total avec Imprévu								
Retrait des déchets	0,5 jour	150 € HT	150 € HT	180 € HT									
Coût total	180 euros HT												

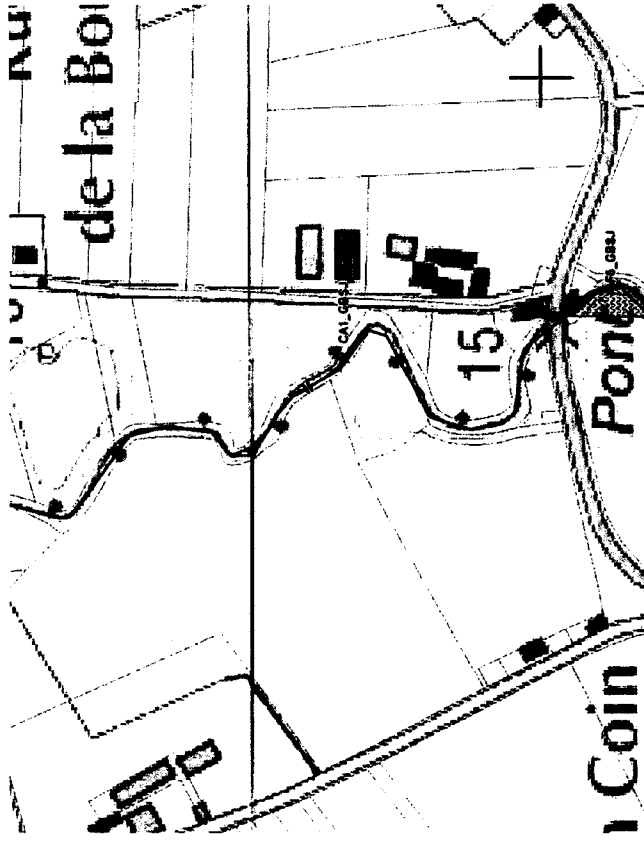


AF4_GBS1		AMENAGEMENT DE FAYVERE		334 ml	
<b>Localisation</b>					
Commune	STERWERCK				
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel				
Parcelle cadastrale	XE0005 ; XE0018				
<b>Priorité</b>					
Priorité	1				
<b>Année de réalisation</b>					
Année de réalisation	1				
<b>Description de l'aménagement</b>					
Création de zone de "nurserie" par décaissement sur la parcelle Aménagement de murets adjacents					
<b>Rôles attendus</b>					
Création d'habitats pédocoles pour le brochet et ses espèces compagnes : implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indicement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux					
<b>Contraintes</b>					
Fonder : Acquisition du terrain sur une surface de 9150 m <sup>2</sup> (cote 113725 & HT) Ou passage d'une convention avec le propriétaire					
<b>Conditions d'accès</b>					
Passage sur prairie					
<b>Conditions d'entretien</b>					
Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligesux.					
<b>Détails estimatifs</b>					
<b>Détails aménagements</b>		<b>Quantitatif (unité)</b>	<b>Sous total</b>	<b>Total sans Imprévus</b>	<b>Total avec Imprévus</b>
Installation de chenille		1	6000 € HT		
Terrassement		1600 m <sup>2</sup>	8000 € HT		
Excavation des murets		1600 m <sup>2</sup>	0 € HT		
Réalisation en pierre courbe		1002 m <sup>2</sup>	7900 € HT	23300 € HT	4700 € HT
Mise en place d'un géotextile					
Essaimement		334 ml	2700 € HT		28000 € HT
Ravéolisation					
Envelin végétation		334 ml			
			Compte dans le programme d'entretien		
<b>Coût total</b>		<b>28000 euros HT</b>			

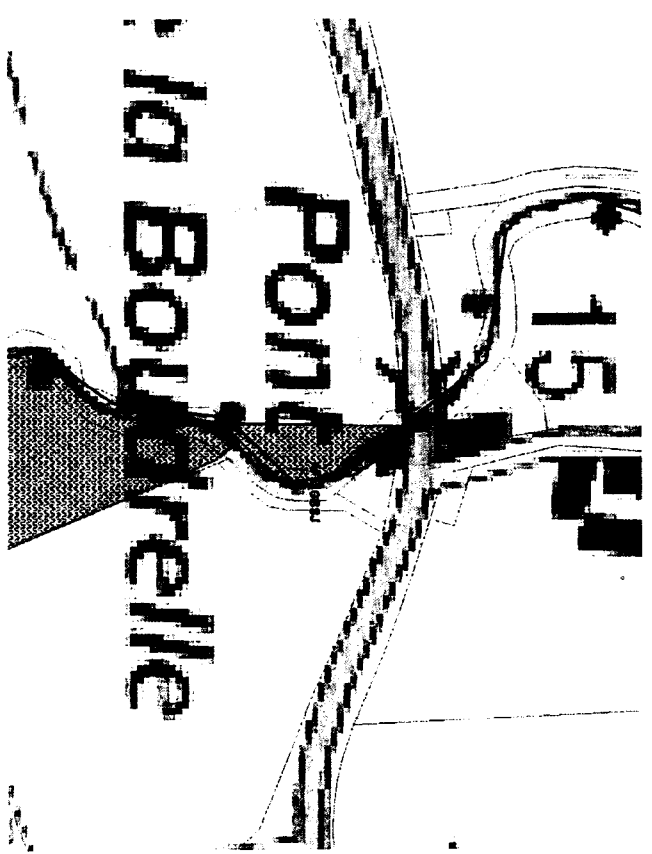


Système de principe de l'aménagement d'une fosse :

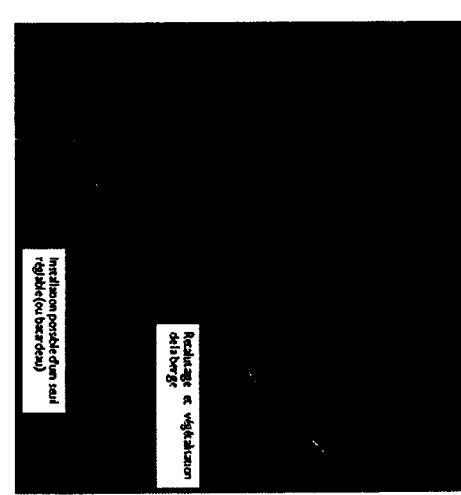
CA1_GBSJ	CLOTURE ABREUVOIR		82 m <sup>2</sup>			
Localisation	Commune	STEINWIECK				
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel				
	Parcelle cadastrale	XE0015				
Priorité	3					
Année de réalisation	1					
Description de l'aménagement	Mise en place d'une clôture et d'un abreuvoir aménagé					
Rôles attendus	Protection de la berge et de la qualité de l'eau en limitant le pâturage par les bovins					
Contraintes	Aucune					
Conditions d'accès	Passage sur prairie					
Conditions d'entretien	Entretien après chaque crue pour retirer les éventuels embâcles					
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unité)	Sous total	Total sans imprévus	Total avec imprévus
	Irrigation de chantier		1	500 € HT	2200 € HT	500 € HT
	Mise en place de clôture		82 m	500 € HT		
	Mise en place d'un abreuvoir aménagé		1	1200 € HT	2700 € HT	
Coût total	2700 euros HT					



AF5_GBSI		AMENAGEMENT DE FAYVERE		92 ml	
<b>Localisation</b>					
Commune	STENWICK				
Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel				
Parcelle cadastrale	X00024				
<b>Priorité</b>					
Priorité	1				
<b>Année de réalisation</b>					
Année de réalisation	1				
<b>Description de l'aménagement</b>					
Création de zone de "herse" par débuisement de la parcelle		Aménagement de murs adossés:			
<b>Rôles attendus</b>					
Création d'habitats pédocoles pour le brochet et ses espèces compagnes; Impénétration d'une végétation semi-aquatique					
Source de biodiversité pour la faune					
Indirectement rôle de régulation des crues					
Fibre pour l'épuration des eaux					
<b>Contraintes</b>					
Foncier: Acquisition du terrain sur une surface de 1200 m <sup>2</sup> (estimée à 1800 € HT) Ou passage d'une convention avec le propriétaire					
<b>Conditions d'accès</b>					
Passage sur prairie					
<b>Conditions d'entretien</b>					
Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligesux					
<b>Détails estimatifs</b>					
Détails aménagements (unité)		Quantitatif	Sous total	Total sans Imprévus	Total avec Imprévus
Installation de charnières		1	5000 € HT		
Terrassement		300 m <sup>2</sup>	1500 € HT		
Evacuation des matériaux		300 m <sup>3</sup>	0 € HT		
Réalisation en paroi douce		82 m <sup>2</sup>	300 € HT	7000 € HT	1600 € HT
Fertilisation		82 ml	800 € HT		9200 € HT
Entretien végétation		92 ml	Compris dans le programme d'entretien		
<b>Coût total</b>				<b>9200 euros HT</b>	



Système de principe de l'aménagement d'un troie :



Installation possible d'un seul troie (ou barreaux)

Réalisation et végétation d'un troie

AF6_GBS	AMENAGEMENT DE FAYEBE		276 ml																								
Localisation	Commune	STENWICK																									
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel																									
	Parcelle cadastrale	XS0091																									
Priorité	1																										
Année de réalisation	1																										
Description de l'aménagement	Création de zone de "nurserie" par décaissement : aménagement de sinusoidé dans les berges en pente douce (< 30°) Aménagement de murs séjornes																										
RÔLES attendus	Création d'habitats piscicoles pour le brochet et ses espèces compagnes : implantation d'une végétation semi-aquatique Source de biodiversité pour la faune Indirectement rôle de régulation des crues Filtre pour l'épuration des eaux																										
Contraintes	Fonder : Acquisition du terrain sur une surface de 10200 m <sup>2</sup> (estimée à 15300 € HT) Ou passage d'une convention avec le propriétaire																										
Conditions d'accès	Passage sur prairie																										
Conditions d'entretien	Entretien par fauche d'une végétation adaptée en évitant la prolifération des ligneux																										
Détails estimatifs	Quantitatif (unités)		Total avec imprévu																								
	Détails aménagements	Sous total	Total sans imprévu																								
<table border="1"> <tr> <td>Installation de charrier</td> <td>1</td> <td>5000 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrassement</td> <td>1700 m<sup>2</sup></td> <td>5500 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excavation des matériaux</td> <td>1700 m<sup>2</sup></td> <td>0 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Équipements en berge douce</td> <td>278 m<sup>2</sup></td> <td>900 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rempierrement</td> <td>278 m<sup>2</sup></td> <td>2300 € HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entretien / végétation</td> <td>278 ml</td> <td>Compris dans le programme d'entretien</td> <td></td> </tr> </table>		Installation de charrier	1	5000 € HT		Terrassement	1700 m <sup>2</sup>	5500 € HT		Excavation des matériaux	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT		Équipements en berge douce	278 m <sup>2</sup>	900 € HT		Rempierrement	278 m <sup>2</sup>	2300 € HT		Entretien / végétation	278 ml	Compris dans le programme d'entretien		16700 € HT	3400 € HT
Installation de charrier	1	5000 € HT																									
Terrassement	1700 m <sup>2</sup>	5500 € HT																									
Excavation des matériaux	1700 m <sup>2</sup>	0 € HT																									
Équipements en berge douce	278 m <sup>2</sup>	900 € HT																									
Rempierrement	278 m <sup>2</sup>	2300 € HT																									
Entretien / végétation	278 ml	Compris dans le programme d'entretien																									
Coût total		20100 euros HT																									

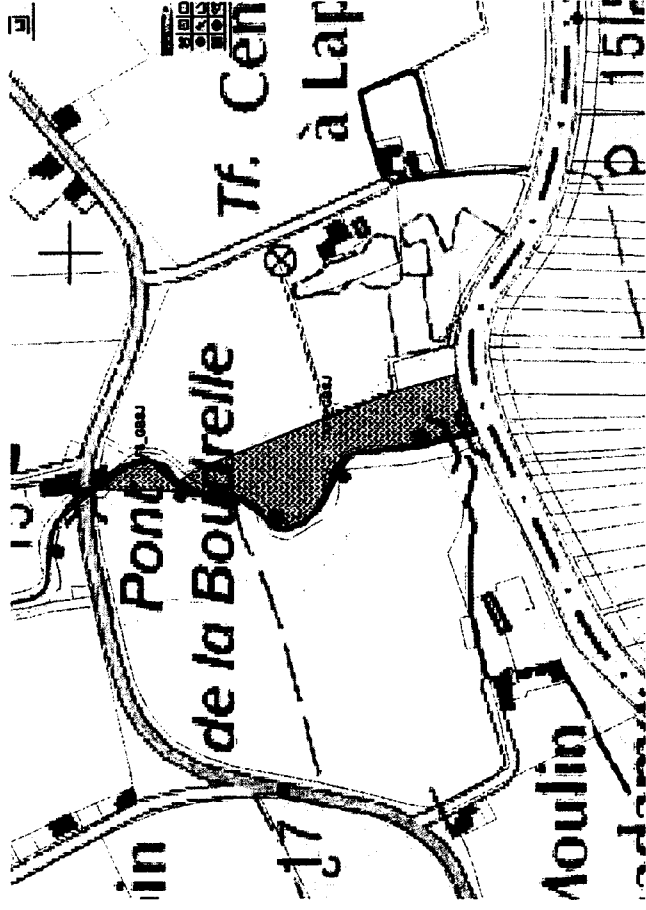


Schéma de principe de l'aménagement d'une frayère :



Recharge et végétalisation délaissée

Installation possible d'un seuil réglable (ou batardeau)

Non codifié	Aménagement de frayère et reclutrage des berges	190 ml + 250 m²
-------------	---	--------------------

Localisation	Commune	Steenwerck
	Cours d'eau	Grande Beque de Saint Jans Cappel
	Parcelle	EI070 - EI193 - EI038 - E952 - E852 - YW127

Priorité	1
----------	---

Année de réalisation	1
----------------------	---

Description de l'aménagement	<p>Zone 1 : création de frayère de 250 m² en rive droite, à la confluence avec un affluent de la Grande Beque, avec un confortement du bas de berges en boudins de coco ensimencés d'hélophytes pour assurer le maintien de la zone de frayère.</p> <p>Zone 2 : Adoucissement de la crête de berge en rive droite sur 20 m linéaires, avec des pentes variables / non-homogènes afin de varier les écoulements et les habitats écologiques.</p> <p>Zone 3 : Elargissement de l'extérieur du méandre avec l'adoucissement de la berge en rive droite sur 45m linéaires. Pour assurer le maintien de cet aménagement, un boudin de coco fixé par des pieux en bois vendra conforter le bas de berge. Une géonate fixée par des agrafes et préplantée d'hélophyte fleuries vendra couvrir l'ensemble de la berge. L'appareil racinaire des plantes ensimencées vendra à terme renforcer naturellement la berge lorsque la géonate se décomposera.</p> <p>Zone 4 : Abattage des 40 peupliers en haut de berge avec dessouchage qui écartera naturellement la berge sur 45 m linéaires. A la suite du dessouchage, la berge en rive droite sera : - ensimencée à 50% de graminées, - replantée à 50% avec une ripisylve composée de Cornouillers sanguins et de Saules osiers, adaptés à la nature du terrain, à la patrimonialité de la zone et à la vocation paysagère du site (jardin public).</p> <p>Zone 5 : Création de simosité avec déport vers la rive gauche, comprenant l'abattage de 3 peupliers en haut de berge sur 20 m linéaires. Les terres déblayées en rive gauche seront replacés en rive droite et chaque bas de berge sera conforté à l'aide de boudins de coco ensimencés d'hélophytes, fixés avec des pieux et planches en bois afin d'assurer le maintien des berges modifiées le temps que la végétation s'y développant naturellement renforce les berges.</p> <p>Zone 6 : Elargissement de l'intérieur du méandre avec l'adoucissement de la berge en rive droite sur 15 m linéaires. Pour assurer le maintien de cet aménagement, un boudin de coco fixé par des pieux en bois vendra conforter le bas de berge. Une géonate fixée par des agrafes et préplantée d'hélophyte vendra couvrir l'ensemble de la berge. L'appareil racinaire des plantes ensimencées vendra à terme renforcer naturellement la berge lorsque la géonate se décomposera.</p>
------------------------------	---

Rôles attendus	Création d'habitats piscicoles pour le brochet et ses espèces accompagnatrices. Diversification de la végétation Amélioration de la biodiversité Sensibilisation du public
----------------	---

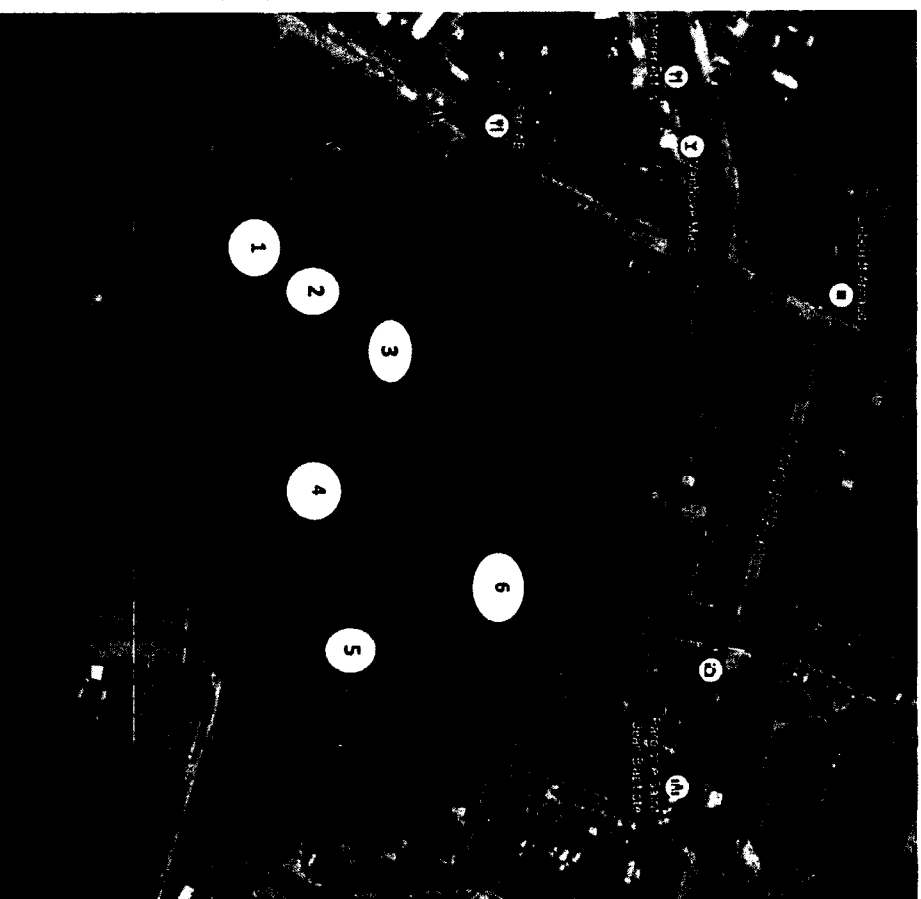
Contraintes	Le chantier est sur un lieu public donc il faudra prendre les précautions de sécurité nécessaires. Attention à la ligne EDF.
-------------	---

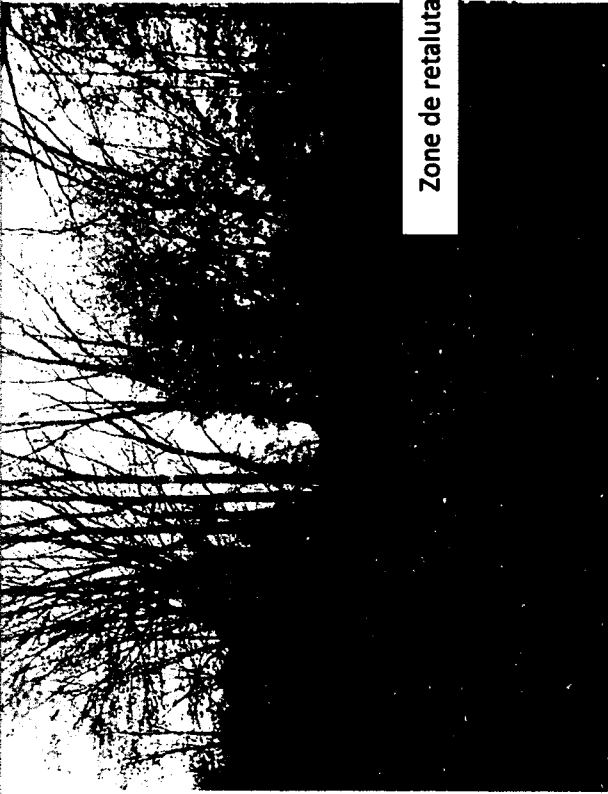
Conditions d'accès	Dans le jardin public
--------------------	-----------------------

Conditions d'entretien	Fauche et recépage
------------------------	--------------------

Détails estimatifs		Coût total	
Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Sous Total	Total sans Impôts
Installation de chantier	1	5000 € HT	
Terrassement	2000 m³	10000 € HT	
Evacuation matériaux	3500 t	25000 € HT	
Reclutrage en pente douce	100 m²	5000 € HT	
Elagage	55 u	30000 € HT	80000 € HT
Plantations arbrustées	300 u	2000 € HT	
Plantations hélophytes	1000 u	3000 € HT	
Entretien	100 ml	Inclus dans le programme	
			5000 € HT
			85 000 HT

Coût total	85 000 € HT
------------	-------------





zone 3

Zone de retalutage



Zone 2 - 3

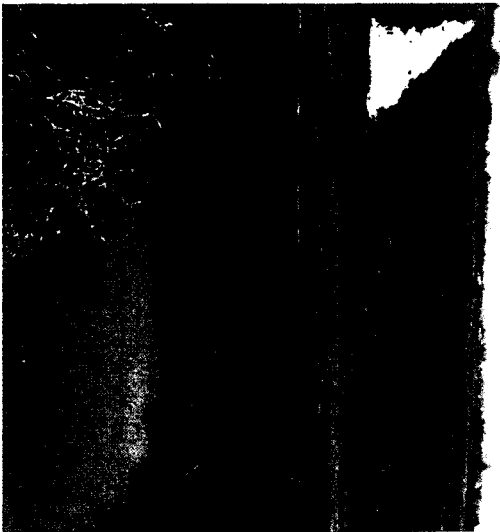
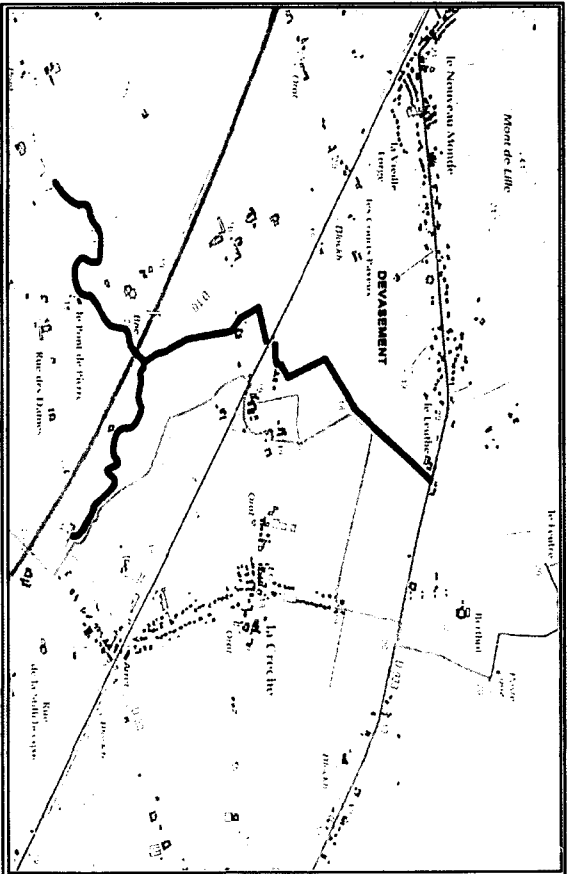


Zone 4



Zone 4

Non codifié		Dévaseement Basile Becque		1180 ml
Local isatio	Commune	Baillieux		
	Cours d'eau	Basile Becque		
Parcelle	Y058 - Y056 - Y057 - Y054 - Y050 - Y0247 - Y060 - YR18 - YR7 - YR9 - Y164			
Priorité	1			
Année de réalisation	1			
Description de l'aménagement	Dévaseement du fond de la Basile Becque avec réglage des vases sur les parcelles riveraines			
Rôles attendus	Amélioration de l'écoulement au niveau des ouvrages Rétablissement du profil d'équilibre sur la zone amont			
Contraintes	Contraintes techniques pour le réglage dans les zones cultivées.			
Conditions d'accès	Par la rouie et bandes enherbées			
Conditions d'entretien	Neant			
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif	Total avec imprévus
	Dévaseement		1180 ml	4720 EHT
Coût total	4720 EHT			





RP6_GBSJ	Retalutage Plantation	202 ml
----------	-----------------------	--------

Localisation	Commune	Sieckenwerck
	Cours d'eau	Grande Becque de Saint Jans Cappel
	Parcelle	YW34

Priorité	1
----------	---

Année de réalisation	1
----------------------	---

Description de l'aménagement	Retalutage de la berge en pente douce 2/1 Plantation de bosquets en alternance Remise en place de la clôture après retalutage
------------------------------	---

Rôles attendus	Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant la pente Augmenter la tenue de la berge grâce à la végétation Reconstituer la ripisylve et restaurer la continuité du corridor de la trame verte. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques en bordure de cours d'eau
----------------	--

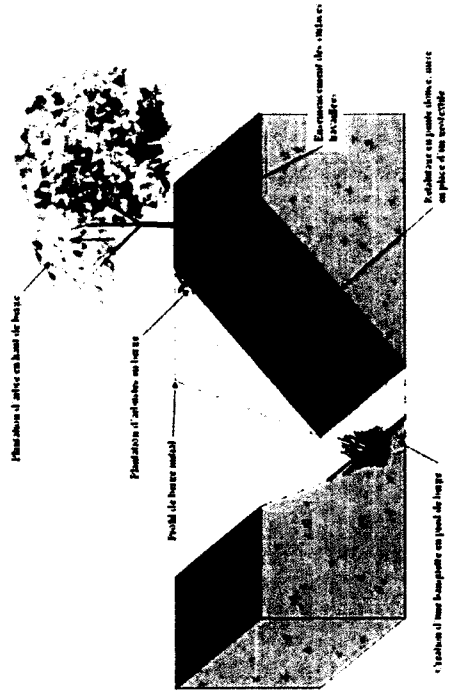
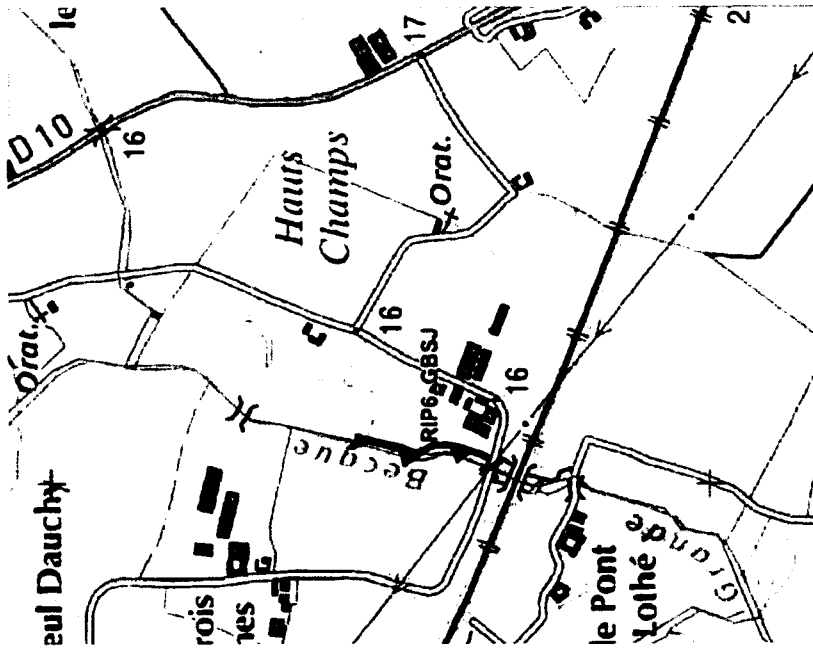
Contraintes	L'emprise nécessaire en haut de berge varie de 1 à 3 mètres. Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déblais
-------------	--

Conditions d'accès	Passage sur prairie
--------------------	---------------------

Conditions d'entretien	Entretien manuel surtout les 3 premières années. Entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.
------------------------	--

Détails estimatifs	Détails aménagements	Quantitatif (unité)	Coût	
			Sous-total	Total avec imprévu
	Installation de charnier	1	5000 € HT	
	Terrassement	900 m3	4500 € HT	
	Évacuation des matériaux	900 m3	0 € HT	
	Retalutage en pente douce	1500 m2	11 350 € HT	
	Végétalisation	202 ml	1875 € HT	
	Entretien de la végétation	202 ml	Compris dans le programme d'entretien	
			<b>22525 € HT</b>	<b>4800 € HT</b>
				<b>27 125 € HT</b>

Coût total	27 125 € HT
------------	-------------



RPI K	Retalutage Plantation		255 ml
Local isatio	Commune	Sseanwerck	
	Cours d'eau	Le Kriem	
	Parcelle	YX31	
Priorité	1		
Année de réalisation	1		
Description de l'aménagement	Retalutage de la berge en pente douce 2/1 Remise en place de la clôture après retalutage		
Rôles attendus	Augmenter la stabilité de la berge en adoucissant la pente Augmenter la tenue de la berge grâce à la végétation Reconstituer la ripisylve et restaurer la continuité du corridor de la trame verte. Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques en bordure de cours d'eau		
Contraintes	L'emprise nécessaire en haut de berge varie de 1 à 3 mètres. Il faut prévoir un lieu pour l'évacuation des déblais		
Conditions d'accès	Route		
Conditions d'entretien	Entretien manuel surtout les 3 premières années. Entretien de la végétation herbacée pour éviter toute concurrence.		
Détails estimatifs	Détails aménagements		Quantitatif (unités)
	Sous-total		Total sans imprévu
	Installation de charnier	1	5000 € HT
	Terrassement	1000 m <sup>3</sup>	5000 € HT
	Evacuation des matériaux	1000 m <sup>3</sup>	5000 € HT
	Retalutage en pente douce	1700 m <sup>2</sup>	12 900 € HT
	Végétalisation	255 ml	2300 € HT
	Entretien de la végétation	255 ml	Compris dans le programme d'entretien
Coût total	36 300 € HT		

